

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple – Un but – Une foi
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



ECOLE NORMALE SUPERIEURE D'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (ENSETP)



BP 5004 Dakar – fann - Sénégal
Tél. : (221) 33 821 76 69 – (221) 33 822 33 84
Télécopie : (221) 33 821 70 51

DEPARTEMENT : TECHNIQUES ECONOMIQUES ET GESTION
(T.E.G)

SPECIALITE : TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION

MEMOIRE DE FIN D'ETUDE

Pour l'obtention du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel
CAESTP

THÈME :
DIFFICULTES D'APPLICATION DU PRINCIPE DE PRUDENCE
DANS LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
SENEGALAISES : CAS DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Présenté et soutenu par :
DJILENE SENGHOR

Sous la direction de :
M. MAMADOU GUEYE
Enseignant- Chercheur en Gestion
Chef du département
Techniques économiques et gestion

Année Académique
2021-2022

RESUME EN FRANÇAIS

La mondialisation des économies et l'ouverture des marchés internationaux ont obligé la communauté internationale à harmoniser et unifier les pratiques et les règles comptables par la mise en place des normes comptables internationales appelées IAS/IFRS.

Dans le but d'uniformiser les systèmes comptables nationaux et communautaires pour les arrimer à ces normes IAS/IFRS et dans un futur proche, des réformes ont été entreprises au niveau des pays de l'OHADA, lesquelles ont abouti aujourd'hui à la mise en place d'un nouveau dispositif comptable commun en vigueur au sein de l'espace OHADA depuis 2018 :

- ❖ Un nouvel acte uniforme relatif au Droit comptable et à l'information financière (AUDCIF)
- ❖ Un Système Comptable OHADA révisé (SYSCOHADA).

La comptabilité étant la source des données concernant les techniques utilisées dans le cadre de l'analyse de l'entreprise et dans le souci de présenter une image fidèle de celle-ci, nous avons choisi **le principe de prudence** dans sa difficulté d'application dans les PME Sénégalaises pour une évaluation correcte des dépréciations et provisions qui occupent une place primordiale dans la comptabilité financière car étant nécessaires à la détermination du résultat exact de l'entreprise.

L'objectif de ce mémoire est de présenter un travail sur **Les difficultés d'application du principe de prudence dans les petites et moyennes entreprises (PME) Sénégalaises pour une évaluation correcte des dépréciations et provisions**

LES MOTS CLES :

Difficultés, application, convention de prudence, PME, dépréciations, provisions

RESUME EN ANGLAIS

PROBLEMS OF APPLYING THE CAUTION CONVENTION IN THE SENEGALESE SMALL AND MEDIUM COMPANIES: DEPRECIATIONS AND PROVISIONS CASES.

Economics globalization along with the opening of international markets have completed the world wide community to standardize and unify the accounting rules in order to set international accounting standards called IAS/IFRS.

In order to harmonize the national and community-based accounting systems so to coordinate them to these IAS/IFRS standards in a near future, some reforms have been taken in the OHADA countries which have resulted today to the setting of a new accounting mechanism that has been in effect within the OHADA zone since 2018 :

- ❖ A new uniform act related to accounting law and financial information (AUDCIF)
- ❖ An accounting OHADA system revised (SYSCOHADA).

Since accounting is the data source concerning the techniques used in company analysis and for the fear of presenting a faithful image of it, we have opted for the principle of caution in its problems of application in the Senegalese PME, small and medium companies for a correct assessment of depreciations and provisions that play a primordial or vital role in the financial accounting for it's necessary in determining the exact result of the company.

The aim of this dissertation is to present a job on the problems of application of the caution (carefulness) principle in the small and medium companies (PME) in Sénégal for a correct assessment of depreciations and provisions.

KEY WORDS : Difficulties, application, convention of carefulness, small and medium companies

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail :

A mes parents.

Aucun hommage ne pourrait être à la hauteur de l'amour dont ils n'ont cessé de me combler et du sacrifice qu'ils ont consenti pour mon éducation et pour ma réussite. Que le Dieu de miséricorde vous accorde le repos éternel.

A ma fille Davina Marie Elisabeth Mossane SENGHOR et à mes nièces Emilie Mossane et Marie Raymonde SENGHOR. Que ce modeste travail puisse être pour vous, source de motivation et susciter en vous volonté et persévérance pour comprendre que la réussite ne s'obtient qu'au bout d'intenses efforts et de sacrifices.

A mes frères et sœurs pour toutes les épreuves que nous avons traversées ensemble.

Djilène SENGHOR

REMERCIEMENTS

- ❖ Au Dieu Tout Puissant, Maître du temps et de l'histoire pour toutes les grâces et les bienfaits dont il m'a comblé en me donnant la santé et la volonté pour réaliser ce travail
- ❖ Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mon encadreur, monsieur Mamadou Gueye, Enseignant-Chercheur, chef du département Techniques Economiques et de Gestion (TEG), pour son orientation, sa disponibilité, son indulgence et sa patience dans le suivi.
- ❖ Toute ma gratitude à l'administration de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (ENSEPT) et à son corps enseignant sans oublier toute la coordination du programme de CAESTP pour tous les efforts qu'ils ont consenti pour donner à ce diplôme le mérite qui lui revient.
- ❖ J'adresse mes sincères remerciements à tous les professeurs qui ont intervenu dans ma formation et toutes les personnes qui, de par leurs paroles, leurs écrits, leurs conseils et leurs critiques ont guidé mes réflexions. Mention particulière à tous ceux qui ont accepté de répondre à mon questionnaire durant mes recherches.
- ❖ Je remercie mes très chers parents qui ont toujours été là pour moi. Vous avez tout sacrifié pour moi, n'épargnant ni santé ni efforts. Vous m'avez donné un magnifique modèle de labeur et de persévérance. Je suis redevable d'une éducation dont je suis fier. Puisse le Seigneur vous donner la vie en plénitude au ciel.
- ❖ Je remercie mes frères et sœurs, mes amis, cousins et cousines pour la fraternité vécu, pour leur soutien inconditionnel et leur encouragement. Mention très spéciale à Abbé Léopold Diène SENGHOR qui a achevé mon éducation pour toutes les valeurs humaines qu'il m'a inculqué.
- ❖ Enfin, je remercie tous les collègues avec qui j'ai partagé cette formation pour leur sincère amitié et confiance et pour leur franche collaboration dans les travaux de groupes réalisés ensemble. Toute ma reconnaissance et mon attachement à vous tous et toutes.
- ❖ Spécialement à nos Maîtres et juges, qui nous font l'insigne honneur de siéger dans notre jury de mémoire. Merci pour votre disponibilité et votre sens d'écoute. Vos qualités professionnelles et d'éducateurs avertis nous ont profondément marqué. Nous vous en sommes très reconnaissants

LISTE DES ABREVIATIONS

AUDCIF : Acte Uniforme Relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière

CAESTP : Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire Technique Professionnel

ENSEPT : l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel

IAS : International Accounting Standard

IFRS : International Financial Reporting Standard

MO : Micro Objectif

OHADA : Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique

OS : Objectif spécifique

PME : Petite et moyenne entreprise

SYSCOHADA : Système comptable de l'OHADA

TEG : Technique Economique et de Gestion

UEMOA : Union Economique Ouest Africaine

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Liste des comptes à utiliser dans le traitement des dépréciations

et des provisions..... 21

Figure 1 : Modèle conceptuel 23

Tableau 2 : Caractéristiques de PME à interroger 25

Tableau 3 : Caractéristiques des personnes à interroger 25

Figure 2 : Les variables de contingence 26

Tableau 4 : Questionnaire à administrer aux PME.....28

Tableau 5 : Caractéristiques des PME ayant répondu au questionnaire 34

Tableau 6 : Caractéristiques des personnes ayant répondu au questionnaire.....34

Tableau 7 : Réponses des PME 35

AVANT-PROPOS

Ce mémoire rentre dans le cadre de notre formation pour l'obtention du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel (**CAESTP**).

Au-delà de l'aspect pédagogique qui nous jugera digne du grade de ce diplôme, ce mémoire nous a permis d'évaluer nos aptitudes et compétences à mener à terme un projet de recherche. Composé d'une partie technique basé sur un questionnaire administré aux petites et moyennes entreprises sénégalaises et à leurs dirigeants et une partie pédagogique qui atteste de notre capacité à enseigner, ce mémoire est l'aboutissement d'une formation diplômante dans l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Notre objectif dans la partie technique est d'identifier les difficultés d'application de la convention de prudence dans les PME Sénégalaises pour le traitement correcte des dépréciations et provisions dans la détermination exacte du résultat de l'exercice comptable et l'appréciation honnête et sincère de l'image fidèle de l'entreprise.

La partie pédagogique de ce travail permet de juger de notre capacité en tant qu'enseignant, acteur d'un système éducatif sénégalais à améliorer, à transmettre les connaissances dans un processus d'enseignement apprentissage.

L'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Professionnel et Technique (ENSEPT), dont la vocation est de former nous a permis de réaliser ce travail.

A toute son administration et à l'ensemble de son corps enseignant, nous exprimons toute notre reconnaissance pour tous les services rendus.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire technique et professionnel (CAESTP) qui renforce notre capacité à développer une expertise dans la conception de systèmes éducatifs, processus et modèles d'enseignement / apprentissages fait de nous aujourd'hui des acteurs du système éducatif Sénégalais, capable de relever tous les défis d'un système de plus en plus menacé par beaucoup de fléaux socio-culturels et économiques.

L'obtention de ce diplôme dépend non seulement de la réussite aux épreuves prévues pour cet examen spécial, mais aussi de la rédaction et soutenance d'un mémoire de fin d'études devant un jury. Le présent document s'inscrit dans ce cadre.

SOMMAIRE

RESUME EN FRANÇAIS.....	I
RESUME EN ANGLAIS.....	II
DEDICACES	III
REMERCIEMENTS.....	IV
LISTE DES ABREVIATIONS	V
AVANT-PROPOS	VII
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PARTIE TECHNIQUE	5
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE	6
CHAPITRE I : La prudence : De la vertu à la convention comptable	7
Section 1 : La prudence comme vertu dans l'évolution de l'humanité.....	7
Section 2 : La prudence comme convention	10
Chapitre II: Revue de la littérature et cadre conceptuel et méthodologique	17
Section 1 : La revue de la littérature : Clarification conceptuelle.....	17
DEUXIEME PARTIE :	30
PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS	30
Chapitre III : Présentation de résultats de l'enquête.....	31
Section 2 : Difficultés d'application de la convention de prudence dans les PME Sénégalaises	36
Chapitre IV : Analyse des résultats et recommandations.....	40
Section 1 : Analyse des résultats	40
Section 2 : Recommandations et perspectives	42
PARTIE PEDAGOGIQUE	44
Introduction	45
FICHE PEDAGOGIQUE.....	46
DEROULEMENT DE LA SEQUENCE :	48
FICHE DE CONTENU.....	53
FICHE D'ACTIVITE 1.....	57
FICHE D'ACTIVITE 2.....	58
I. PRESENTATION DE LA FICHE D'EVALUATION	60
II. PRESENTATION DU SUJET.....	62
III. CORRECTION DE L'EPREUVE DU DEVOIR	63
IV. BAREME	65
V. PRESENTATION DES RESULTATS	67
VI. Analyse et interprétation des résultats.....	70
1. Paramètres de position ou de tendance centrale.....	71
2. Paramètres de dispersion.....	72
VII. Les Remédiations.....	75
7.1. La remédiation collective	75
Conclusion partielle.....	76
CONCLUSION GENERALE	77
Annexes	i
Glossaire.....	ii
BIBLIOGRAPHIE	iv
WEBOGRAPHIE.....	v
Table des matières	vi

INTRODUCTION GENERALE

De nos jours, la comptabilité ne peut plus être considérée seulement comme un moyen de preuve ou un système nécessaire pour calculer l'impôt sur le bénéfice. Elle est devenue un outil indispensable au service de l'information financière des parties prenantes pour la prise de décision et la comparaison des performances des entités dans le temps et dans l'espace. Au-delà de ce rôle non négligeable, La comptabilité doit assurer aussi, dans le respect des conventions comptables, la synthétisation des informations financières, l'enregistrement chronologique des opérations courantes et les différents travaux de fin d'exercice afin de présenter des états financiers reflétant une image fidèle et sincère du patrimoine et de la situation financière de toute entité.

Face à ce besoin accru de transparence financière pour établir la confiance des investisseurs et dans un contexte de globalisation des activités des entités et le développement des marchés, la comptabilité est devenue un outil incontournable de communication sous régionale et internationale de la situation financière de toute entité, notamment l'entreprise. La normalisation comptable internationale implique l'uniformisation des règles comptables pour l'adoption d'un langage commun afin de présenter une information financière claire, homogène et facilement compréhensible pour tous les utilisateurs. Conscients de cet état de fait, les pays membres de l'OHADA regroupant 19 pays (**Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Congo R.D., Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo**) ont entrepris depuis 2015 des réformes allant dans le sens de l'uniformisation des pratiques comptables dans cette zone pour les arrimer aux normes internationales IAS/IFRS. Ce processus de normalisation comptable a connu plusieurs phases. En effet, des plans comptables nationaux au plan comptable syscoa qui regroupait seulement les huit (08) pays de l'UEMOA, cette normalisation a abouti aujourd'hui à la mise en place d'un nouveau Système Comptable OHADA appelé SYSCOHADA révisé, applicable selon un nouveau dispositif comptable commun en vigueur au sein de cet espace depuis 2018 : Le nouvel acte uniforme relatif au Droit comptable et à l'information financière (AUDCIF)..

Cette nouvelle réforme entrée en vigueur dans l'espace OHADA a le souci de mettre à jour les règles et méthodes comptables dans un premier temps et procéder à la convergence entre le SYSCOHADA et les normes IAS/IFRS.

Difficultés d'application de la convention de prudence dans les PME Sénégalaises : cas des dépréciations et des provisions

Pour ce faire, plusieurs changements et nouveautés ont été introduits au niveau du cadre conceptuel, du contenu et fonctionnement des comptes, de certaines opérations spécifiques et de la présentation simplifiée des états financiers de synthèse.

En effet, dans cette réforme, ces états ont été élaborés par le normalisateur afin de rendre les informations financières plus accessibles et compréhensives aux différents utilisateurs dont des non-comptables.

Ces changements qui n'ont pas échappé à certains comptes dans les travaux de fin d'exercice tels que les provisions et les dépréciations ont attiré notre attention. Sont-ils bien respectés dans la pratique ? Les principes et conventions qui les rendent possibles sont-ils bien appliqués dans notre système économique et cadre comptable dominé par les petites et moyennes entreprises ?

Telles sont autant de questions qui nous ont motivé dans ce mémoire, à nous intéresser au thème suivant : « **Les difficultés d'application de la convention de prudence dans les petites et moyennes entreprises Sénégalaises : cas des dépréciations et des provisions** »

En choisissant de travailler sur ce thème, nous voulons répondre à la problématique suivante : « **Quelles sont les difficultés d'application de la convention de prudence dans les PME Sénégalaises pour l'évaluation correcte des dépréciations et provisions** »

De cette question principale, nous voulons répondre aux questions spécifiques suivantes :

- ❖ **La convention de prudence est-elle bien appliquée dans ces PME : Difficultés rencontrées ?**
- ❖ **En quoi le respect de la convention de prudence pourra-t-il répondre à l'enjeu d'image fidèle dans ces PME**

L'objectif général que nous visons à travers ce thème est de **montrer l'importance du respect de la convention de prudence dans les PME Sénégalaises pour garantir la cohérence et la fiabilité de leur information financière mais aussi pour s'assurer de leur image fidèle.**

De cet objectif général, nous visons les objectifs spécifiques suivants :

- ❖ **Nous assurer que la convention de prudence est bien appliquée dans ces PME**
- ❖ **Identifier les difficultés qu'elles rencontrent quant à son application dans le traitement des dépréciations et provisions pour pouvoir leur proposer des solutions leur permettant d'améliorer leur information financière et de s'assurer de leur image fidèle**

L'intérêt de notre étude se situe à trois niveaux :

- ❖ **Au niveau théorique:** Cette étude nous a permis de consolider et d'approfondir les connaissances acquises dans le domaine de la gestion et de la pédagogie pour pouvoir les mettre en pratique au cours de notre vie professionnelle, notamment l'utilité du respect de la convention de prudence dans l'élaboration des états financiers de synthèses et plus particulièrement dans le traitement des dépréciations et des provisions.
- ❖ **Pour l'ENSETP :** Ce document, permettra d'enrichir la base de données des supports pédagogiques pour sa mission de formation de hauts cadres, capables de donner des solutions aux problèmes de développement de notre pays et d'ailleurs.
- ❖ **Au niveau managérial :** Elle permettra aux chefs d'entités, aux décideurs et acteurs économiques de comprendre l'importance du respect des conventions comptables, notamment celle relative à la prudence, afin de présenter des états financiers reflétant une image fidèle et sincère du patrimoine et de la situation financière de toute entité.

Pour traiter ce thème de notre mémoire et répondre à notre problématique, qui est l'objet de notre étude, nous nous sommes appuyés sur la démarche méthodologique suivante :

- **Une revue documentaire** qui a orientée notre recherche sur la consultation d'ouvrages, d'articles et des sites internet, d'une part et d'autre part, de documents comptables officiels de notre zone d'intégration OHADA.

Un questionnaire destiné aux comptables et chefs d'entreprises : Pour savoir si la convention de prudence est appliquée ou les difficultés rencontrées quant à son application

- **L'abduction :** Pour décrire la méthodologie de recherche utilisée
- **Méthode analytique :** Pour analyser les résultats issus de notre questionnaire et nous assurer ou pas que la convention de prudence en vigueur au niveau de l'espace OHADA est bien appliquée dans les PME Sénégalaise avant de préconiser des solutions sous forme de recommandations.

Notre mémoire est structuré en deux parties :

- ❖ Une partie technique se rapportant au thème d'étude comportant quatre chapitres,
- ❖ Une partie pédagogique qui fait état de l'exploitation de fiches pédagogique, d'activités et de correction de travaux d'élèves

La première partie nous plongera dans les généralités sur la prudence, mais aussi dans le cadre conceptuel et méthodologique de notre mémoire

Le premier chapitre présentera la prudence comme vertu et comme convention comptable et le deuxième traitera du cadre conceptuel et méthodologique de notre étude.

Difficultés d'application de la convention de prudence dans les PME Sénégalaises : cas des dépréciations et des provisions

La deuxième partie sera consacrée à la présentation des résultats, analyses et recommandations issus de notre enquête réalisée auprès de petites et moyennes entreprises Sénégalaises.

Dans le troisième chapitre de ce mémoire, nous présenterons les résultats de notre enquête, lesquels feront l'objet d'une analyse dans le chapitre quatre à l'issue duquel nous donnerons quelques recommandations quant à l'utilité de la bonne application de la convention de prudence pour la fiabilité de l'information financière au profit de toutes les parties prenantes de toute entité notamment les PME.

La partie pédagogique qui démontrera notre capacité en tant qu'enseignant à concevoir des fiches de leçon et des activités d'évaluation, comporte l'exploitation de fiches pédagogique, d'activités et de correction de travaux d'élèves.

PARTIE TECHNIQUE

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE

Un cadre théorique ou approche théorique est une structure potentielle d'explications qui comporte un certain nombre d'éléments. Elle comprend tout d'abord des postulats qui traduisent la vision des choses sur lesquelles elle s'appuie ainsi que des concepts qui permettent de cerner et de classer les phénomènes étudiés.

Elle a pour objet d'appuyer et de renforcer une problématique. Elle sert à clarifier des concepts, permet de les définir et les modifier pour les arrimer à une problématique de recherche.

La convention de prudence a fait l'objet d'une étude minutieusement menée avant d'être intégrée dans le nouveau référentiel comptable de l'espace OHADA. Il est donc important de prendre connaissance des différents changements opérés par le Syscohada révisé pour pouvoir correctement l'appliquer aux niveaux des entités comme les PME.

Cette première partie sur les considérations théoriques sera structurée en deux chapitres. Le premier abordera les Généralités sur la prudence comme vertu mais aussi comme convention comptable et le second sera consacré au cadre conceptuel et méthodologique de notre étude

CHAPITRE I : La prudence : De la vertu à la convention comptable

Attitude de quelqu'un qui est attentif à tout ce qui peut causer un dommage, qui réfléchit aux conséquences de ses actes et qui agit de manière à éviter toute erreur, la prudence fait partir de ces quatre vertus cardinales qui sont les fondations même de l'édifice moral.

Considérée par la tradition chrétienne et même depuis l'antiquité grecque comme la première et la plus importante des vertus, la prudence est conçue aujourd'hui par tous les systèmes comptables comme principe ou convention qui doit guider toute pratique comptable.

Dans ce chapitre, nous allons revisiter ses principes, dispositifs et pratiques de la Grèce antique à nos jours avant de l'aborder comme convention comptable dont le respect et l'application doivent satisfaire aux obligations de régularité, de sincérité et de transparence inhérentes à la tenue, au contrôle, à la présentation et à la communication des informations que toute comptabilité doit traiter.

Section 1 : La prudence comme vertu dans l'évolution de l'humanité

De toutes les qualités dont le Tout-Puissant a doté l'homme, la première, et celle qui l'élève le plus au-dessus de toutes les autres créatures, est la **prudence**. Celui qui, dans les différents événements de la vie, se livre avec impétuosité à son premier mouvement, ou qui agit avant de réfléchir, commet souvent des fautes, et s'expose à beaucoup de malheurs. [Nicolas Praquin](#), Entreprises et histoire » 2018/3 n° 92 | pages 6 à 14.

C'est quoi donc la prudence ? Qui est prudent ? Comment cette vertu a été vécue au cours de l'histoire dans l'évolution de l'humanité ? Autant de questions que les philosophes de l'antiquité se sont posées et que notre monde moderne continue à se poser aussi. Nous revisitons ici l'histoire pour découvrir les attributs de la prudence au cours de l'évolution de l'humanité

1.1.1 La prudence : Une qualité intellectuelle d'un genre particulier

La théorie de la prudence d'Aristote distingue, d'une part, les vertus éthiques, ou morales, qui relèvent du caractère ou des mœurs, et qui sont relatives au plaisir et à la peine, et, d'autre part, les vertus intellectuelles.

Selon cette théorie, est prudent celui qui « est capable de délibérer correctement sur ce qui est bon et avantageux pour lui ». L'homme prudent qu'il cite le plus volontiers, c'est le « *spoudaios* », « l'homme qui inspire confiance par ses travaux, celui auprès duquel on se sent en sécurité, celui que l'on prend au sérieux », c'est à dire « le valeureux ». Il semble que, par-là, on se rapproche d'un empirisme moral.

Toujours selon cette théorie, l'homme prudent est celui qui a appris à « penser large », à ne pas laisser sa pensée prisonnière d'un étroit champ de vision, limité par ses propres « intérêts de l'instant », ou aveuglée par ses passions : « Le prudent n'est donc pas le pur empirique, qui vit au jour le jour, sans principes et sans perspectives, mais il est l'homme des vues d'ensemble ; ce qu'il voit est une totalité concrète –le bien total de la communauté ou de l'individu, et non pas cette Totalité abstraite et, selon Aristote irréelle qu'était le monde platonicien des Idées » <https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01751069/document>, consulté le 29/06/2020 à 9 h 30

1.1.2 La prudence : Principes, dispositifs et pratiques de la Grèce à nos jours

Depuis l'Antiquité l'une des quatre vertus cardinales, voire même la première et la principale selon Platon – les trois autres étant **la tempérance, la justice et le courage** –, qui soit reconnue à l'homme de bien, soucieux de lui-même et de ses semblables est **la prudence**. L'homme vertueux dit-il, est celui qui a la force et le courage, l'énergie intellectuelle et morale de discerner ce qui, dans les situations d'action humaine toujours singulières, incertaines et changeantes, relève au fond du juste et du bon et d'aller vers lui.

La prudence est donc tout à l'opposé de la couardise ou de la peur, auquel nous pourrions être tentés de l'associer dans un premier élan de pensée

Pourquoi la qualifie-t-on de cardinale ? On qualifie la prudence de vertu cardinale en ce sens qu'elle invite l'être humain à choisir. Elle n'est donc pas tant un chemin qu'un carrefour. Cardinal, du latin *cardo* ou *cardinalis*, au sens de charnière ou de pivot signifie tout simplement que l'homme a toujours le choix entre plusieurs voies possibles. <https://www.cairn.info/revue-entreprises-et-histoire-2018-3-page-6.htm>, consulté le 29/06/2020 à 9 h 30

1.1.3 La prudence comme principe

Ce principe part de l'idée que **l'homme est à la fois un être de pensée et d'action**. A ce titre, et selon la *phronésis* grecque, Aristote déclare, face aux difficultés de définir la prudence que : « La meilleure façon de saisir ce qu'est la prudence, c'est de considérer quels sont les hommes que nous appelons prudents » (*Éth. A Nic.*, VI, 4, 1140a 24) » Pour lui, l'homme prudent est à la fois un homme d'action et de pensée, un certain type d'homme que nous savons tous reconnaître, un homme « capable de considérer ce qui est bon pour lui-même et pour les hommes » (*Éth. à Nic.*, VI, 5, 1140 b)

1.1.4 La prudence comme disposition

La prudence en tant que disposition est considérée comme la partie calculative de l'âme, celle qui est « **une disposition de la volonté consistant dans un juste milieu relatif à nous, lequel est déterminé par la droite règle et tel que le déterminerait l'homme prudent** » (*Éth.à Nic.*, II, 6, 1106 b 36).

L'homme prudent est donc l'homme de bien, reconnu pour son savoir-faire, la justesse de son coup d'œil et de son jugement plutôt que pour l'exactitude désincarnée de ses calculs. Vient ensuite l'instant du choix, la *proairesis*, qui constitue à la fois la capacité à se fixer un but, l'intention et la responsabilité morale devant autrui.

La prudence est donc tout à la fois une disposition morale et une disposition d'action. Elle n'est pas pure pensée ; elle est pensée en mouvement, alliant le corps et l'esprit dans un même élan vers ce qui paraît juste et bon d'entreprendre. Aujourd'hui méconnue, voire dévalorisée, elle a pourtant guidé les hommes tant dans leurs réflexions que dans leurs comportements.

1.1.5 La prudence : Du concept de phronésie à son application dans la Grèce antique

Pour les Grecs anciens, l'être humain se distingue du règne animal par sa capacité à mener un raisonnement logique et argumenté qu'il est en mesure de partager avec d'autres par le verbe. Ce *logos* donne ainsi la possibilité à l'homme de délibérer en lui-même, de distinguer le juste de l'injuste et d'atteindre le bien tant pour sa propre personne que pour sa communauté d'appartenance. Cet ensemble de qualités forment alors la *phronesis*, terme bien plus riche de significations et d'engagements que son signifiant actuel de « prudence » et dont l'idée générale désigne la capacité à mener des actions circonstanciées justes. C'est-à-dire des actions qui, par-delà les singularités inédites du contexte historique et des situations concrètes, parviennent à discerner la voie de ce qui est juste et à se rapprocher ainsi, autant que faire se peut, du bien.

Ainsi, du VI^{ème} siècle avant Jésus-Christ à notre ère, nous pouvons illustrer cette prudence ou *phronesis* ou les citées grecques étaient dotées d'une grande autonomie législative et de gestion, même lorsqu'elles étaient « rattachées à de vastes États de type monarchique »

. Ces cités étaient gouvernées par un Conseil, composé de citoyens chargés de l'élire chaque année. Idéalement, elles sont gouvernées par des *phronimoi*, des hommes prudents. Ces gouvernants doivent donc être en mesure, avec justice et bonté, d'assurer la pérennité des ressources de la cité pour le bien commun.

Il est intéressant de noter ici comment la prudence des différents protagonistes s'exprime en fonction du degré de confiance construit et préexistant, c'est à- dire de la qualité des relations entretenues avec le pouvoir politique et les différents partenaires de l'entité.

1.1.6 La prudence : Rôles et controverses des normalisations comptables

Quel est notre rapport à l'argent ? Doit-il influencer notre comportement de façon à nous détourner de la prudence ?

« L'argent est le nerf de la guerre » est une locution bien connue et attribuée, selon les sources, à Cicéron ou à Thucydide. Elle est également usitée d'une façon plus contemporaine lorsqu'est évoqué le fait que « l'argent est le nerf des affaires ».

Nul ne s'étonnera donc que la comptabilité d'abord, la banque ensuite firent progressivement de la prudence l'un des piliers de leur système de fonctionnement. En effet, l'argent constitue pour chacun de ces champs d'activité son barycentre ;

- ❖ Le premier en transformant en valeur chiffrée tout flux physique ou monétaire,
- ❖ Le second en optimisant la gestion des différents types de monnaie – métallique, fiduciaire ou scripturale et aujourd'hui électronique dans le but de générer des ressources monétaires nouvelles.

Or, l'avenir étant par définition incertain, la prudence joue ici un rôle majeur puisqu'elle invite à anticiper des situations fâcheuses ou défavorables et cherche ainsi à garantir le maintien et la croissance des ressources existantes de l'organisation. Pour ces raisons, les normalisateurs se sont très tôt emparés du concept de prudence pour en faire soit un principe ou une convention fondateur de la comptabilité, soit édicter des règles de protection des ressources de l'entreprises et des capitaux bancaires.

Section 2 : La prudence comme convention

Les conventions comptables sont destinées à guider le préparateur des comptes dans l'évaluation et la présentation des éléments devant figurer dans les états financiers. Elles ont un caractère de généralité moins grand que les postulats comptables et peuvent varier d'un pays ou d'un espace géographique à un autre.

Parmi ces conventions comptables servant de guide pour l'élaboration des états financiers annuels de l'espace OHADA : **la convention de prudence**

Cette convention est énoncée d'entrée dans les articles 3 et 6 de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière : « La comptabilité doit satisfaire, dans le respect de la convention de prudence, aux obligations de régularité, de sincérité et de transparence inhérentes

à la tenue, au contrôle, à la présentation et à la communication des informations qu'elle a traitées. »

La prudence est l'appréciation raisonnable des faits dans des conditions d'incertitude afin d'éviter le risque de transfert, sur l'avenir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine ou le résultat de l'entité. Les actifs et les produits ne doivent pas être surévalués, et les passifs et les charges ne doivent pas être sous-évalués.

La convention de prudence est avant tout, dans le contexte socio-économique et culturel de nos entités, un moyen d'une part, de protéger et, surtout de garder la confiance des tiers et, d'autre part de prévenir toutes distributions de dividendes fictifs (distribution de plus-values potentielles) susceptibles de nuire à leur équilibre financier, leur croissance et leur capacité d'autofinancement.

Toutefois, l'application de ce principe de prudence ne doit pas conduire à la création de réserves occultes ou de provisions excessives, la sous-évaluation délibérée des actifs ou des revenus ou la surévaluation délibérée des passifs ou des charges.

1.2.1 La convention de prudence au service de l'image fidèle de l'entreprise

Le concept « **d'image fidèle** » (une image fidèle et non de l'image fidèle) retenu dans le Système comptable OHADA est celui d'un objectif **d'image fidèle** dans le respect de la convention de prudence (articles 3 et 6 de l'Acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière) qui n'autorise pas le maintien dans ce cadre conceptuel, de la neutralité comme l'une des caractéristiques de l'image fidèle.

Finalité de la comptabilité, l'image fidèle en pratique, est présumée résulter de l'application de bonne foi des règles et des procédures du Système comptable OHADA en fonction de la connaissance que les responsables des comptes doivent normalement avoir de la réalité et de l'importance des opérations, des événements et des situations.

Toutefois, dans le cas exceptionnel où l'application d'une règle comptable se révèle impropre à donner une image fidèle de l'entité, il doit y être dérogé. Il est alors nécessaire de mentionner dans les Notes annexes les motifs de cette dérogation.

Il est stipulé à l'article 3 et 6 que : « La comptabilité doit satisfaire, dans le respect de la convention de prudence, aux obligations de régularité, de sincérité et de transparence inhérentes à la tenue, au contrôle, à la présentation et à la communication des informations qu'elle a traitées. »

Nous constatons ici que le respect de la convention de prudence fait appel à une autre convention comptable appelée : **Convention de régularité et de transparence**

Dans le droit comptable OHADA, cette convention a été affirmée dans les articles 6, 8, 9, 10 et 11 de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière. En fait, il imprègne tous les textes relatifs à l'information externe. Il faut inclure dans ce concept :

- ❖ la conformité aux règles et procédures du Système comptable OHADA, au plan comptable et à sa terminologie, à ses présentations d'états financiers (notion de régularité)... ;
- ❖ la présentation et la communication claire et loyale de l'information, sans intention de dissimuler la réalité derrière l'apparence (article 6 de l'Acte uniforme) ;
- ❖ le respect de la règle de non-compensation, dont l'inobservation entraînerait des confusions juridiques et économiques et fausserait l'image que doivent donner les états financiers annuels. Sont uniquement autorisées les compensations juridiquement fondées (article 34 de l'Acte uniforme) en vertu de la loi ou du contrat...

Notre thème se rapporte à la convention de prudence et son application dans le traitement des dépréciations et provisions au sein des PME Sénégalaises. Or le traitement de ces dépréciations et provisions ne peut se faire correctement sans tenir compte des valeurs d'entrée des éléments du patrimoine de l'entité à savoir les actifs et le passif. Une autre convention qui intervient pour garantir l'image fidèle de l'entreprise : **la convention du coût historique**.

La convention du coût historique consiste à comptabiliser les opérations sur la base de la valeur nominale de la monnaie sans tenir compte des éventuelles variations de son pouvoir d'achat. Il repose sur la stabilité de l'unité monétaire qui doit permettre d'additionner des unités monétaires de différentes périodes, sans dénaturer l'information comptable.

Selon la convention du coût historique,

- ❖ Les actifs sont comptabilisés pour le montant payé ou pour la valeur de la contrepartie qui a été donnée pour les acquérir.
- ❖ Les passifs sont comptabilisés pour le montant des produits reçus en échange de l'obligation ou, dans certaines circonstances (par exemple, les impôts sur les bénéfices), le montant que l'on s'attend à verser pour éteindre le passif (passif externe) dans le cours normal de l'activité.

Selon les articles 35 et 36 de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière, la méthode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est fondée sur la

convention du coût historique. Ainsi donc, à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- ❖ les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- ❖ les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- ❖ les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur actuelle ;
- ❖ les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à la valeur actuelle des actifs reçus, sauf si cette valeur actuelle ne peut être estimée de façon fiable. Dans ce cas, les actifs acquis sont comptabilisés à la valeur actuelle des actifs donnés en échange.

Le choix du coût historique se justifie par le fait que la valeur d'origine constitue une information vérifiable reposant sur une évidence.

Cependant, certaines circonstances peuvent déroger au principe du coût historique.

En effet, lorsque les déformations dues à l'inflation deviennent trop fortes, le Système comptable OHADA a prévu, le recours à la **réévaluation** qui peut être libre ou légale.

- ❖ **Réévaluation libre** : généralement sans avantages fiscaux (l'augmentation des capitaux propres résultant de la réévaluation est considérée par le fisc comme un « bénéfice » imposable) ;
- ❖ **Réévaluation légale** : organisée par une loi interne des Etats parties, et normalement sous le bénéfice d'avantages fiscaux (neutralité fiscale ou écart de réévaluation peu ou faiblement imposable ; amortissements fiscaux calculés sur les montants réévalués,

Le Système comptable OHADA précise la technique de réévaluation qui porte exclusivement sur les immobilisations corporelles et financières

Le calcul des valeurs réévaluées peut se fonder :

- ❖ soit sur une méthode indiciaire, par utilisation d'indices officiels dans la limite des valeurs actuelles ;
- ❖ soit sur une méthode de coûts actuels (recherche des valeurs actuelles des éléments).

1.2.2 Règles générées par la convention de prudence

La prudence caractérise l'attitude du préparateur des états financiers bien qu'elle vise à protéger l'utilisateur. Elle se trouve à l'origine d'une règle générale qui consiste à comparer le coût historique des différents postes avec sa valeur de réalisation nette et toute autre valeur d'inventaire selon le cas et à déprécier le poste à sa valeur de réalisation nette ou à l'autre valeur d'inventaire lorsqu'elle est inférieure à sa valeur nette comptable. En revanche, et sauf exceptions, les plus-values potentielles ne sont prises en compte en résultat que lors de leur

réalisation. L'application de cette règle générale génère les méthodes applicables aux différents postes des états financiers

- ❖ **Les stocks** Les stocks doivent être évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimé réalisable dans des conditions normales de vente, diminué des coûts estimés nécessaires pour achever le bien et réaliser la vente.
- ❖ **Immobilisations corporelles** Postérieurement à sa constatation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué de l'amortissement, à moins que des circonstances ou événements particuliers fassent que la valeur comptable nette n'est plus recouvrable auquel cas il y a lieu de ramener la valeur de l'actif à sa valeur récupérable.
- ❖ **. Immobilisations incorporelles** Le solde non amorti d'une immobilisation incorporelle doit être examiné à l'inventaire pour s'assurer que la valeur récupérable n'est pas inférieure à la valeur comptable nette. Lorsqu'une telle baisse intervient, la valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.
- ❖ **Les titres de participation** et les titres de placement immobilisés A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût historique font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.
- ❖ **Les titres de placement non liquides** Pour les titres non cotés et les titres cotés qui ne sont pas très liquides, le coût historique est comparé lors de l'inventaire à la juste valeur : les moins par rapport au cout font l'objet d'une dépréciation et les plus-values ne sont pas constatées.
- ❖ **. Les revenus**
 - Lorsque la recouvrabilité d'une vente est compromise avant sa prise en compte en revenu, le produit n'est constaté que lorsque l'incertitude aura été levée. - Lorsque le résultat d'une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable et qu'il n'est pas probable que les charges encourues seront récupérées, les revenus ne sont pas constatés en produits alors que les coûts encourus sont inscrits en charges.
 - Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties au titre de vente de marchandises et produits fabriqués, de prestation de services ou d'utilisation des ressources de l'entreprise par des tiers prend naissance après la constatation des revenus, on déprécie l'actif pour en tenir compte.

- Lorsque des intérêts comptabilisés en produits n'ont pas été encaissés à leur échéance, le recouvrement des intérêts futurs n'est plus censé être raisonnablement certain. De ce fait, les intérêts déjà constatés mais non encaissés font l'objet d'une dépréciation et les intérêts futurs ne sont plus constatés en produits. **Source :** <https://www.procomptable.com>, consulté le 28/06/2022 à 12 h 27

1.2.3 Utilité de la convention de prudence dans la pratique comptable

La convention de prudence est utile à plusieurs niveaux:

Au plan comptable : les raisons suivantes peuvent être évoquées

- ❖ Le fait de réaliser les provisions nécessaires même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice.
- ❖ Le fait de tenir compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice, même s'ils sont connus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes.
- ❖ Le fait de n'inscrire dans les comptes que les seuls bénéfices réalisés à la date de clôture d'un exercice.
- ❖ Le fait de diminuer la valeur d'un élément d'actif si elle tombe sous la valeur nette comptable.
- ❖ Le fait de ne pas tenir comptabiliser la plus-value constatée entre la valeur d'inventaire d'un bien et sa valeur d'entrée.
- ❖ Le fait de fournir aux structures publiques des informations fiables à des fins de statistiques pouvant favoriser des orientations économiques adaptées aux besoins du pays

En entrant dans le détail, la convention de prudence implique, par exemple, d'évaluer les biens à leur niveau le plus faible vis-à-vis de leur coût initial et de passer des provisions pour dépréciation.

Source : <https://comptabilite.ooreka.fr>, consulté le 28/06 2022 à 13 h 30

Au plan économique, nous retenons les raisons suivantes :

- ❖ La confiance des partenaires de l'entreprise (actionnaires majoritaires et banque) pour la levée des capitaux
- ❖ Le maintien d'un climat de confiance particulièrement sur la consistance du patrimoine
- ❖ La crainte de l'insolvabilité et la peur de faillite
- ❖ La contribution à la constitution de l'autofinancement
- ❖ Le choix du mode de financement inhérent aux choix du mode de dépréciation

Source : <https://www.cairn.info :revue-comptabilité-contrôle-audit>

Au plan fiscal

La convention de prudence est utile pour les raisons suivantes :

- ❖ La détermination correcte des dépréciations et provisions
- ❖ La détermination correcte des risques et charges de l'exercice
- ❖ La détermination correcte du résultat de l'exercice en d'année
- ❖ La détermination correcte du patrimoine réel de l'entreprise
- ❖ La détermination correcte de l'impôt à payer à l'Etat

Chapitre II: Revue de la littérature et cadre conceptuel et méthodologique

Il s'agira dans un premier temps d'apporter ici le vocabulaire nécessaire à la compréhension des termes liés au thème de notre de recherche et à la problématique qui y est posée avant de caractériser la convention de prudence dans ses difficultés d'application au sein des PME Sénégalaises avant de présenter succinctement le cadre conceptuel de notre recherche et les méthodes de recueil et d'analyse des données.

Section 1 : La revue de la littérature : Clarification conceptuelle

La clarification conceptuelle a pour objet d'appuyer et de renforcer une problématique. Elle sert à clarifier des concepts, permet de les définir et les modifier pour les arrimer à une problématique de recherche.

Dans le cas de notre étude, les mots clés suivants, liés à notre thème de recherche nécessitent un vocabulaire approprié.

2.1.1 Difficulté

Les travaux princeps s'intéressant à la difficulté d'une tâche la décrivent par des exigences de performance attendues et la part de ressources que l'individu doit mobiliser pour atteindre ce niveau de performance (Kantowitz & Knight, 1978)

La difficulté fait alors intuitivement référence à un sentiment subjectif de contrainte apparaissant lors de la réalisation de la tâche. Cependant, elle se définit par l'efficacité objective de la mise en œuvre des ressources de l'individu en fonction des caractéristiques de la tâche et de l'individu lui-même.

Ces ressources peuvent être :

- ❖ des stimuli (Facteurs qui déclenchent une réaction psychologique)
- ❖ la prédictibilité des états futurs (Caractère de ce qui peut être prédit, c'est-à-dire annoncé, connu avant que ça n'arrive)
- ❖ la compatibilité stimulus-réponse ou encore l'expertise (Navon & Gopher, 1979).

Le rôle de l'expertise fait écho au contrôle cognitif, en tant que capacité des individus à organiser leurs pensées et leurs actions en fonction de buts à atteindre (Miller & Cohen, 2001).

Cette notion fait intervenir la distinction entre les processus contrôlés, qui implique une régulation consciente et coûteuse en ressources d'une part, et les processus automatisés, peu coûteux d'autre part (Schneider & Shiffrin, 1977).

Ce concept est à la base du modèle Skills - Rules - Knowledge proposé par Rasmussen (1986) puis repris par Hoc & Amalberti (2007) qui postule que les tâches sont réalisées selon différents niveaux de contrôle :

- ❖ **le niveau S**, le moins coûteux, est basé sur le recours à des habiletés sensorimotrices ou des automatismes ;
- ❖ **le niveau R** intermédiaire, moyennement coûteux, est basé sur l'exécution contrôlée de règles ;
- ❖ **le niveau K** élevé, le plus coûteux cognitivement, est dirigé vers l'élaboration des procédures, ce qui nécessite la mobilisation de connaissances complexes (stratégies, heuristiques, anticipation, simulation mentale, etc.) Source : <http://arpege-recherche.org/consulté> le samedi 25 juin 2022 à 4h 30

2.1.2 Application

Selon le dictionnaire français LAROUSSE, l'application est l'action d'employer quelque chose à une fin déterminée ou de le mettre en pratique. Dans le cadre de notre étude, l'application consiste à mettre en pratique la convention de prudence dans l'organisation et la pratique comptables des PME Sénégalaises. La fin recherchée ici est de garder une image fidèle de ces PME.

2.1.3 Convention de prudence

En tant que vertu, la prudence est l'attitude de quelqu'un qui est attentif à tout ce qui peut causer un dommage, qui réfléchit aux conséquences de ses actes et qui agit de manière à éviter toute erreur. La prudence fait partir de ces quatre vertus cardinales qui sont les fondations même de l'édifice moral.

Appliquée à la comptabilité, elle devient l'appréciation raisonnable des faits dans des conditions d'incertitude afin d'éviter le risque de transfert, sur l'avenir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine ou le résultat de l'entité.

Elle fait l'objet d'une convention dans la mesure où son application ne se limite pas seulement à un pays, mais à un ensemble de pays qui l'acceptent comme règle dans l'organisation et la pratique comptable d'une zone d'intégration qu'est l'OHADA.

2.1.4 Petites et Moyennes Entreprises (PME)

La littérature montre que le concept PME est loin de dégager un consensus tant dans la communauté scientifique que dans la sphère politico-économique. Toutefois, trois approches sont souvent mises en évidence par différents pays et institutions du monde pour définir une « PME » : les définitions basées sur une approche quantitative (chiffres d'affaires, effectif du personnel, montant du capital etc.), celles utilisant une approche qualitative (structure de propriété, nationalité du propriétaire, mode de gestion, secteur d'activité) et celles basées sur des indicateurs mixtes.

Difficultés d'application de la convention de prudence dans les PME Sénégalaises : cas des dépréciations et des provisions

Selon les dispositifs de l'UEMOA, la PME est définie comme une « entreprise autonome, productrice de biens et/ou de services marchands, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM), dont le chiffre d'affaires hors taxe annuel n'excède pas un milliard (1 000 000 000) de FCFA et qui se conforme à l'obligation légale de produire des états financiers

Elles doivent tenir une comptabilité selon les principes du SYSCOHADA, et avoir le cas échéant, libéré leur capital social à hauteur du minimum requis par les dispositions légales en vigueur.

La PME doit en outre respecter des critères financiers relatifs à la rentabilité et à la solvabilité. Ce dernier critère s'apprécie sur la base du ratio de solvabilité (pour les crédits à moyen et long terme) et d'un plan de trésorerie réaliste et dégageant un solde positif sur la durée prévisionnelle identifiée (pour les crédits à court terme). Par ailleurs, elle doit être accompagnée par une SAE.

L'originalité du Dispositif PME est relative à l'assouplissement des conditions d'application de certaines normes prudentielles, au regard du traitement préférentiel accordé aux crédits consentis par les établissements de crédit aux PME.

Au Sénégal, la loi d'orientation n°2020-2 du 7 janvier 2020 distingue deux catégories de PME:

Les PME de droit Sénégalais et les PME nationales

- ❖ Est PME de droit Sénégalais toute entreprise individuelle ou une société immatriculée au Sénégal dont le capital est détenu par une ou des personnes physiques ou morales quelle que soit leur nationalité et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 2 000 000 000 F CFA.
- ❖ Est PME nationale toute entreprise individuelle ou une société de droit Sénégalais dont le capital est détenu 51%, au moins par une ou plusieurs personnes de nationalités Sénégalaises ou par une ou plusieurs personnes morales de droit sénégalais et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est inférieur ou égal à 2 000 000 000 F CFA.

Selon les dispositions de cette loi, les entreprises admises au statut de PME doivent s'engager à assumer un certain nombre de responsabilités dont certaines intéressent particulièrement la comptabilité. En effet, ces PME doivent, entre autres responsabilités :

- ❖ Fournir aux structures publiques des informations à des fins de statistiques
- ❖ S'engager à assurer une bonne gouvernance d'entreprise notamment en s'interdisant tout acte de fraude et de corruption
- ❖ Améliorer les recettes fiscales en veillant au paiement régulier des charges fiscales

2.1.5 Les dépréciation et provisions

Le syscohada révisé fait la distinction entre la dépréciation et la provision définies par les articles 46 et 48 de l'Acte Uniforme relatif au droit Comptable.

Désormais, les dotations ou charges pour dépréciation indiqueront une perte de valeur d'un élément d'actif alors que les dotations ou charges pour provisions constituent un passif externe (dette) dont l'échéance ou le montant est incertain.

2.1.5.1 Les dépréciations

- ❖ L'article 46 de l'Acte Uniforme définit **la dépréciation comme la perte de valeur d'un actif.(immobilisation, stock, créance et trésorerie)**
- ❖ A la clôture de chaque exercice une entité doit apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur actuelle de l'actif et la comparer avec la valeur nette comptable.
- ❖ Après la comptabilisation d'une perte de valeur, l'amortissement de l'actif doit être calculé sur la valeur brute diminuée de la valeur résiduelle prévisionnelle et de la dépréciation.
- ❖ Pour les immobilisations, cette dépréciation est constatée par une dotation et pour les autres éléments de l'actif par une charge pour dépréciation

2.1.5.2 Les provisions

A l'opposé des dépréciations, attachées à la perte de valeur d'un élément d'actif, **les provisions sont un passif externe (dette) dont l'échéance ou le montant est incertain**. Le terme « provisions » désigne les provisions pour risques et charges : c'est une dette probable.

Une provision doit être constatée lorsque des risques et charges, nettement précisées quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent seulement possible

- ❖ Un passif externe est une obligation actuelle de l'entité de transférer une ressource économique à la suite d'un événement passé.
- ❖ Les dotations aux provisions pour risques et charges à plus d'un an sont inscrites dans un compte de dotations aux provisions tandis que celles qui sont liées à un risque à moins d'un an sont enregistrées au compte charges pour provisions pour risque à court terme selon l'article 48 de l'acte uniforme relatif au droit comptable.

Dans le respect de la convention de prudence pour un traitement correcte des dépréciations et provisions, voici la concordance des comptes de dépréciation et provision avec les comptes de charges et produits correspondants

Tableau 1 : Liste des comptes à utiliser dans le traitement des dépréciations et provisions

ACTIF	PASSIF
29 Dépréciation des immobilisations	19 Provisions pour risques et charges
39 Dépréciation des stocks et encours de production	499 Provisions pour risques à court-terme
490 Dépréciation des créances (tiers)	599 Provisions pour risque et charges à caractère financier
590 Dépréciation des comptes de trésorerie	
CHARGES	PRODUITS
691 Dotations aux provisions et aux dépréciations d'exploitation	791 Reprises de provisions et de dépréciations d'exploitation
697 Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	797 Reprises de provisions et de dépréciations financières
659 Charges pour dépréciations et pour provisions pour risques à court terme d'exploitation	759 Reprises de Charges pour dépréciations et pour provisions pour risques à court terme d'exploitation
679 Charges pour dépréciations et pour provisions pour risques et charges à court terme financières	779 Reprises de Charges pour dépréciations et pour provisions pour risques à court terme financières
839 Charges pour dépréciations et pour provisions à court terme H.A.O	849 Reprises de Charges pour dépréciations et pour provisions à court terme H.A.O
853 Dotations aux dépréciations H.A.O	863 Reprises de dépréciations H.A.O
854 Dotations aux provisions pour risques et charges H.A.O	864 Reprises de provisions pour risques et charges H.A.O
858 Autres dotations H.A.O	868 Autres reprises H.A.O

Source : Mamadou Gueye, dans pratique de la comptabilité générale, syscohada révisé, 2019

Section 2 : Cadre contextuel, méthodologique et difficultés rencontrées

Nous présentons ici de manière très succincte, le cadre conceptuel de notre recherche, les méthodes de recueil et d'analyse de données ainsi que l'opérationnalisation des variables.

2.2.1. Cadre conceptuel

L'étude cherche à déterminer dans quelle mesure et dans quelle circonstance les PME Sénégalaises éprouvent de difficultés pour appliquer la convention de prudence dans le traitement des dépréciations et provisions.

L'examen de la littérature montre que le recours à la théorie de contingence semble pertinent pour répondre à la question posée.

En effet, selon cette théorie, les facteurs déterminant les difficultés rencontrées par les PME Sénégalaises pour appliquer la convention de prudence peuvent être de deux groupes.

Le premier groupe renvoie à la contingence structurelle (théorie objective). Il s'agit selon Chapellier (1994) des facteurs pouvant être réduits à quelques caractéristiques fondamentales liés à la structure de l'entreprise et à son organisation. L'auteur cite la taille, l'âge de l'entreprise, le degré d'informatisation de son service comptable et le secteur d'activité comme des facteurs qui expliquent la diversité du système d'informations comptable et financière.

Lavigne (1999) met en évidence les caractéristiques telles que la croissance, la structure de propriété, le degré d'autonomie, l'endettement, l'intérêt pour l'exportation, l'emplacement et l'organisation des salariés.

Une enquête menée par Ngongang (2007) auprès de 66 entreprises camerounaises montre que la taille, le système comptable utilisé, le teneur des livres et l'élaborateur des états de synthèse influencent les pratiques comptables des PME.

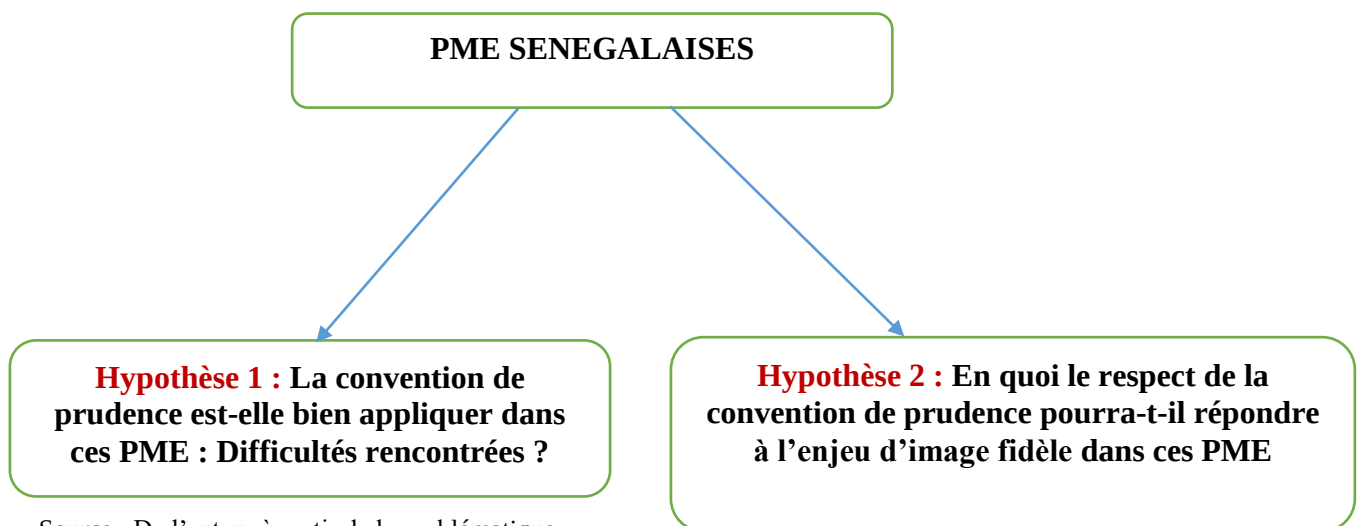
Dans le cadre de notre étude nous avons retenu **le secteur d'activités, la taille, l'âge de l'entreprise, le degré d'informatisation des services comptables, le teneur des livres comptables et le dirigeant**, leur âge, leur domaine et niveau d'étude et leur expérience professionnelle, le nombre d'employés, la forme juridique, le capital social estimé, comme facteurs de contingence structurelle susceptibles d'expliquer les difficultés liées à l'application de la convention de prudence dans les PME.

Le second groupe de facteurs se rapporte à la contingence comportementale (théorie subjective). Selon cette théorie, le profil du dirigeant (Chapellier, 1994 ; Lacombe-Saboly, 1994 ; Lavigne, 1999) joue un rôle de choix pour comprendre le comportement organisationnel des entreprises. En d'autres termes, la personnalisation de l'entreprise a des implications sur les

difficultés inhérentes au respect des normes et conventions comptables au même titre que les caractéristiques organisationnelles et structurelles de l'entreprise.

Les études réalisées par Chapellier (1994 ; 1997) montrent des relations significatives entre les pratiques comptables et les déterminants suivants : la formation et les buts du dirigeant, la mission et la formation du comptable interne, l'implication du comptable externe, l'expérience du dirigeant, l'âge et le type de formation. Lavigne (2000) pour sa part identifie des liens entre les pratiques de comptabilité générale et les facteurs de contingence comportementale tels que les préférences informationnelles du dirigeant, la mission et la formation du comptable interne et les exigences des créanciers externes relativement aux états financiers. En mobilisant cette théorie, l'étude de Ngongang (2007) a montré que l'âge et le niveau d'étude du dirigeant, la prévision des résultats, le niveau d'étude du comptable influencent la mutation OCAM/OHADA. La littérature sur le thème montre également que, dans le contexte de la PME, d'autres acteurs peuvent jouer un rôle important et donc influencer les pratiques comptables, le cas par exemple des professionnels comptables (Chapellier, 2003). Pour les besoins de la présente étude, les facteurs de contingence comportementale retenus sont, pour le dirigeant-propriétaire : **l'âge, le niveau d'étude, la filière d'étude, le recyclage en système comptable OHADA et l'expérience entrepreneuriale**. Pour le comptable : **le niveau d'étude, la filière d'étude et le recyclage en système comptable OHADA**

Figure 1 : Modèle conceptuel de la recherche



Source : De l'auteur à partir de la problématique

OBJECTIF DE LA RECHERCHE

Montrer l'importance du respect de la convention de prudence pour garantir la cohérence et la fiabilité de l'information financière mais aussi l'image fidèle de ces PME

2.2.2 Choix méthodologique

Cette session comporte respectivement la méthode de recherche utilisée et la collecte des données.

2.2.3 La méthode de recherche utilisée

La méthode de recherche que nous avons retenue dans le cadre de notre étude est l'abduction.

L'abduction est défini par Alisada (2006), comme un processus de raisonnement mobilisé pour expliquer une observation surprenante. Dans le cadre de cette recherche l'abduction permettra de formuler les présomptions nouvelles que celles présentes dans la littérature. L'abduction met en évidence les mécanismes de la recherche qualitative (Dumez, 2016). L'objectif de la recherche qualitative n'est pas la généralisation mais plutôt de modifier les idées théoriques admises.

Dans le cadre de notre recherche nous retenons l'étude de cas. Pour Stake (1995), l'étude de cas invite à la modification d'une généralisation. Pour Yin (1981), **l'étude de cas se définit comme un phénomène contemporain dans son contexte réel surtout quand les réalités de ce phénomène ne sont pas clairement identifiables.** L'analyse exploratoire descriptive est retenue, en raison du nombre limité de réponses obtenues pour le questionnaire administré mais aussi pour la qualité et la pertinence des réponses fournies.

2.2.4 La collecte des données

L'outil de collecte des données est un questionnaire, qui a été préalablement conçu en tenant compte de l'objectif de l'étude. Ce guide comporte trois grandes phases :

- ❖ La phase de présentation des caractéristiques des PME interrogées

Tableau 2 : Caractéristiques des PME à interroger

PME étudiée	Date de création	Statut juridique	Secteur d'activité	Nombre d'employés	Capital social estimé
PME 1					
PME 2					
PME 3					
PME 4					
PME 5					

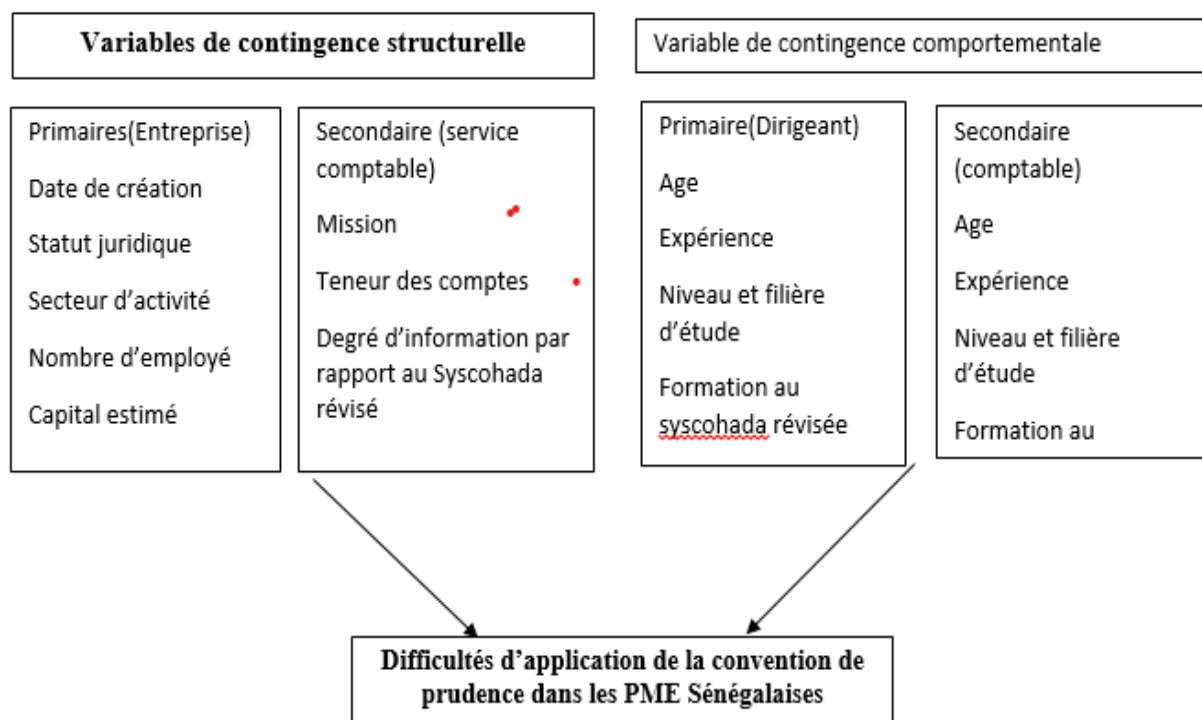
- ❖ La phase de présentation des caractéristiques des personnes habilitées à répondre aux questionnaires

Tableau 3 : Caractéristiques des personnes à interroger

Statut de la personne interrogée	Age	Domaine d'étude	Niveau d'étude	Expérience professionnelle
Dirigeant				
Comptable				

A partir de ces deux caractéristiques, nous avons identifié deux facteurs de contingence qui peuvent expliquer les difficultés d'application de la convention de prudence dans les PME Sénégalaises : les facteurs de contingence structurelle et les facteurs de contingence comportementale que nous présentons à travers ce schéma

Figure 2 : Les variables de contingence



Cette figure montre que les difficultés que peuvent rencontrer les PME dans l'application de la convention de prudence peuvent être liées à la production et à l'utilisation de l'information comptable. Ces difficultés résultent généralement des variables structurelles propres à chaque PME (Date de création, Statut juridique, Secteur d'activité, nombre d'employé, capital estimé) et/ou à son organisation comptable (Mission, teneur des comptes Degré d'information par rapport au Syscohada révisé)

). Elles peuvent être également la résultante de certaines variables d'ordre comportemental propres au dirigeant-proprétaire (âge, expérience entrepreneuriale, niveau et filière d'études, formations sur le syscohada révisé) et/ou propres au personnel chargé de la comptabilité de l'entreprise (âge, expérience, niveau d'étude, filière de formation et formations sur le syscohada).

Le modèle conceptuel que nous avons élaboré est un dispositif que nous mettons en place pour faire le cadrage théorique de notre recherche. Ce dispositif permet de décrire, d'expliquer et de prédire les difficultés rencontrées par les PME sénégalaises dans l'application de la convention de prudence en ce qui concerne le traitement des dépréciations et provisions. Nous présentons

Difficultés d'application de la convention de prudence dans les PME Sénégalaises : cas des dépréciations et des provisions

dans les points qui suivent les méthodes de recueil et d'analyse de données ainsi que l'opérationnalisation des variables.

2.2.5 Présentation de l'outil de collecte des données

Une opérationnalisation des variables devrait nous permettre d'identifier les variables dépendantes (difficultés d'application de la convention de prudence)

Et les variables indépendantes (facteurs de contingences structurelle et comportementale).

Dans notre modèle, la variable dépendante « difficultés d'application de la convention de prudence » est mesurée par dix(10) items présentés dans le tableau suivant.

❖ Le questionnaire proprement dit comportant dix(10) quiz

Tableau 4 : Questionnaire à administrer aux PME

Entreprises	Q1 : Votre entreprise applique-t-elle la convention de prudence dans sa comptabilité ?	Q2 : Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'évaluation des dépréciations de vos immobilisations	Q3 Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'évaluation des dépréciations de vos stocks	Q4 Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'évaluation des dépréciations de vos créances	Q5 Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'évaluation des dépréciations de votre trésorerie	Q6 Quelles difficultés rencontrez-vous dans la gestion de vos provisions pour risques à court terme	Q7 Quelles difficultés rencontrez-vous dans la gestion de vos provisions pour risques et charges	Q8 : Avez-vous demandé l'aide d'un expert pour vous aider à pallier à ses difficultés ?	Q9: Savez-vous les conséquences de la non application de cette convention de prudence sur l'image de votre entreprise ?	Q10 : Souhaitez-vous vous faire assister par un expert pour bien appliquer cette convention dans votre entreprise ?
PME 1										
PME 2										
PME 3										
PME 4										
PME 5										

Ce questionnaire a été administré via internet à trente-trois (33) PME, évoluant toutes dans le secteur de l'industrie agroalimentaires.

Bien évidemment, notre objectif n'était pas de se focaliser sur un seul secteur, mais plutôt sur plusieurs, les diversifier pour plus de pertinence dans notre analyse. Nous avons éprouvé beaucoup de difficultés dans la réalisation de ce travail.

2.2.6 Difficultés rencontrées

Comme toute recherche scientifique et académique, l'accès à l'information pouvant permettre de traiter correctement un thème de recherche peut ne pas être aisé.

En effet, la complexité de certains thèmes peut être confrontée à un problème d'accès faciles à l'information utile.

Notre thème de recherche n'a pas échappé à cet état de fait : Refus total des PME Sénégalaises interrogées de répondre à notre questionnaire. Telle est la difficulté majeure que nous avons rencontré pour traiter notre thème de recherche. Le corolaire à cette difficulté majeure reste les résultats fiables tels que nous aimerions les avoir pour produire un document scientifiquement et académiquement recevable.

Malgré tout, nous allons essayer de d'analyser et d'interpréter les résultats issus de ce questionnaire pour que ce document ne souffre pas de carences majeurs pouvant dévaluer sa pertinence scientifique et académique ne serait-ce pour la validation de ce diplôme du CAESTP.

DEUXIEME PARTIE :
PRESENTATION DES RESULTATS,
ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

Chapitre III : Présentation de résultats de l'enquête

Section 1 : Caractéristiques de l'échantillon

Après plusieurs tentatives infructueuses de rencontrer des dirigeants ou comptables de PME, nous avons essayé d'envoyer le questionnaire par mail par l'intermédiaire d'une assistante de direction d'un projet allemand travaillant avec des PME évoluant dans le domaine de l'agroalimentaire. Ci-dessous le questionnaire tel que ça été envoyé :

Bonjour M. / Mme.

Ce questionnaire rentre dans le cadre d'un mémoire de recherche universitaire portant sur le thème ci-dessous

Votre réponse objective permettra de proposer des solutions concrètes liées à la gestion des PME/PMI Sénégalaises et participera à donner à cette recherche plus de valeur scientifique et académique

Cadre : Recherche pour mémoire

Thème du mémoire :

Les difficultés d'application de la convention de prudence dans les petites et moyennes entreprises Sénégalaises : cas des dépréciations et des provisions

Auteur du mémoire : Djilène SENGHOR: 77 010 52 35 / 77 445 31 07

CARACTERISTIQUES DES PME A INTERROGER

PME étudiée	Date de création	Statut juridique	Secteur d'activité	Nombre d'employés	Capital social estimé
PME 1					
PME 2					
PME 3					

CARACTERISTIQUES DES PERSONNES A INTERROGER

Statut de la personne interrogée	Age	Domaine d'étude	Niveau d'étude	Expérience professionnelle
Dirigeant				
Comptable				

QUESTIONNAIRE A ADMINISTRER

Entreprises	Q1 : Votre entreprise applique-t-elle la convention de prudence dans sa comptabilité ?	Q2 : Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'évaluation des dépréciations de vos immobilisations	Q3 Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'évaluation des dépréciations de vos stocks	Q4 Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'évaluation des dépréciations de vos créances	Q5 Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'évaluation des dépréciations de vos titres de placement	Q6 Quelles difficultés rencontrez-vous dans la gestion de vos provisions pour risques à court terme	Q7 Quelles difficultés rencontrez-vous dans la gestion de vos provisions pour risques et charges	Q8 : Avez-vous demandé l'aide d'un expert pour vous aider à pallier à ses difficultés ?	Q9: Connaissez-vous les conséquences de la non application de cette convention de prudence sur l'image de votre entreprise ?	Q10 : Souhaitez-vous vous faire assister par un expert pour bien appliquer cette convention dans votre entreprise ?
PME 1										
PME 2										
PME 3										
PME 4										
PME 5										

Ce questionnaire a été envoyé à 33 PME via internet. Voici le mail attestant.

Sambou, Agnès <agnes.sambou@particip.com>

À : djileneewaly@yahoo.fr

ven. 24 juin à 02:36

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Sambou, Agnès <agnes.sambou@particip.com>
Envoyé : jeudi, juin 16, 2022 2:51 PM
À : thiamodou@yahoo.fr <thiamodou@yahoo.fr>; contactunis2@gmail.com <contactunis2@gmail.com>; momaridriss2000@gmail.com <momaridriss2000@gmail.com>; papaiabrahima.faye@scl.sn <papaiabrahima.faye@scl.sn>; ngueyesarl@gmail.com <ngueyesarl@gmail.com>; pmngane@gmail.com <pmngane@gmail.com>; Moctar Fall <directeur@agroseed.sn>; wbdsimport@gmail.com <wbdsimport@gmail.com>; abdmdbend@yahoo.fr <abdmdbend@yahoo.fr>; gds@gds.sn <gds@gds.sn>; bdioum@orange.sn <bdioum@orange.sn>; ndoyejuniorspia@gmail.com <ndoyejuniorspia@gmail.com>; info@topmountains.com <info@topmountains.com>; doudou.tall@scl.sn <doudou.tall@scl.sn>; w.africafarms@yahoo.com <w.africafarms@yahoo.com>; magatte@myagro.org <magatte@myagro.org>; toubadelice@outlook.fr <toubadelice@outlook.fr>; Boubacar Diakhaby <boubacar.diakhaby@tropicasem.sn>; julesniang001@gmail.com <julesniang001@gmail.com>; pezeull91@gmail.com <pezeull91@gmail.com>; Groupesall2@gmail.com <Groupesall2@gmail.com>; cisse.somadag@gmail.com <cisse.somadag@gmail.com>; seydouibrahimasall@gmail.com <seydouibrahimasall@gmail.com>; agrobizsenegal@gmail.com <agrobizsenegal@gmail.com>; laminekhalifadiedhiou@gmail.com <laminekhalifadiedhiou@gmail.com>; ibnousene@live.com <ibnousene@live.com>; ibrahima fall <i_fall@hotmail.com>; kemcd21@live.f <kemcd21@live.f>; saafi@gmx.fr <saafi@gmx.fr>; Assndiaye88@hotmail.com <Assndiaye88@hotmail.com>; medialys4@gmail.com <medialys4@gmail.com>; Alassane Ndiaye <nd.alassane@gmail.com>

Objet : Questionnaire

Bonjour chers partenaires,

Dans le cadre d'un mémoire de recherche, je viens auprès de votre haute bienveillance, solliciter votre aide en répondant à ce questionnaire en attachés.

Je vous remercie du temps que vous m'accordez et attends avec impatience votre retour (d'ici mercredi si possible)

Merci d'avance

Agnès SAMBOU

Assistante Administrative et Financière

Projet de Facilitation du Commerce/**Programme Partenariat pour l'emploi et le renforcement des Petites et Moyennes Entreprises (Special Initiative Jobs) au Sénégal/Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH**

Sur ce mail, seuls deux PME ont essayé de répondre à notre questionnaire. Nous présentons leurs réponses dans les tableaux suivants

Tableau 5 : Caractéristiques des PME ayant répondu au questionnaire

PME étudiée	Date de création	Statut juridique	Secteur d'activité	Nombre d'employés	Capital social estimé
PME 1	1985	SA	Commerce	97	500 000 000
EPME 2	2013	SARL	Agroalimentaire	4 permanents et 775 saisonniers	1 000 000
PME 3 à	Pas de réponse				

Tableau 6 : Caractéristiques des personnes ayant répondu au questionnaire

PME	Statut de la personne interrogée	Age	Domaine d'étude	Niveau d'étude	Expérience professionnelle
PME 1	Dirigeant				
	Comptable	37	Comptabilité	Licence	12 ans
PME 2	Dirigeant	68		Secondaire	40 ans
	Comptable	35	Transport logistique	Licence	5 ans
PME 3 à	Pas de réponse				

Tableau 7 : Réponses des PME

Entreprises	Q1 : Votre entreprise applique-t-elle la convention de prudence dans sa comptabilité ?	Q2 : Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'évaluation des dépréciations de vos immobilisations	Q3 Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'évaluation des dépréciations de vos stocks	Q4 Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'évaluation des dépréciations de vos créances	Q5 Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'évaluation des dépréciations de vos titres de placement	Q6 Quelles difficultés rencontrez-vous dans la gestion de vos provisions pour risques à court terme	Q7 Quelles difficultés rencontrez-vous dans la gestion de vos provisions pour risques et charges	Q8 : Avez-vous demandé l'aide d'un expert pour vous aider à pallier à ses difficultés ?	Q9: Connaissez-vous les conséquences de la non application de cette convention de prudence sur l'image de votre entreprise ?	Q10 : Souhaitez-vous vous faire assister par un expert pour bien appliquer cette convention dans votre entreprise ?
PME 1	OUI			Recouvrement avec l'Etat					OUI	NON
PME 2	OUI	Manque de financement	Défaut d'entreposage					Oui	Bien sur	Oui
PME 3 à	Pas de réponses									

Section 2 : Difficultés d'application de la convention de prudence dans les PME Sénégalaises

Des réponses objectives des dirigeants et comptables interrogés à travers notre questionnaire allaient nous permettre d'identifier avec exactitude les difficultés rencontrées par les PME Sénégalais pour appliquer la convention de prudence de manière générale dans la tenue de leur comptabilité et plus particulièrement dans le traitement des dépréciations et des provisions.

Nous allons donc nous fonder sur des présomptions pour en citer quelques-unes

Quelque 65 % des Petites et moyennes entreprises (PME) font faillite au Sénégal avant la fin de l'année de leur création en raison principalement des difficultés d'accès au financement, a révélé le directeur des PME. (<https://senegalservices.sn/actualite>, consulté le 09 juillet 2022 à 3 H 07 mn.

Au-delà de ces difficultés d'accès au financement, la faillite de ces PME peut être analysée sous l'angle de leur mode de gestion et leur incapacité à appliquer les normes et conventions comptables en vigueur dans nos zones d'intégration (UEMOA, OHADA). Plusieurs pesanteurs sont à l'origine de cette situation :

3.2.1 L'opportunisme managérial des dirigeants de ces PME :

A ce titre, s'interroge M. Ibrahima Samba Dankoco, Professeur en sciences de gestion à la FASEG en ces termes : « l'entreprise sénégalaise est-elle une entreprise comme les autres ? Quels sont les rôles et les pratiques du manager ? Les variables stratégiques sont-elles stratégiques ? A quoi servent les sciences de gestion dans les entreprises du Sénégal ?

« D'abord, répond-t-il, l'entreprise n'est entreprise que si son fonctionnement est basé sur le calcul économique, coûts et avantages ». <https://www.financialafrik.com/>, consulté le 09 juillet 2022 à 3 H 50 mn.

Dans l'analyse du cadre conceptuel de notre étude, nous avons énoncé des facteurs de contingence structurelle et comportementale comme pouvant être à l'origine des difficultés d'application de la convention de prudence dans les PME.

Au Sénégal, le climat des affaires, marqué par la corruption et la fraude, le rapport à l'argent puisqu'il est le nerf des affaires dit-on, couplé au profil inadapté de ces dirigeants aux techniques moderne de gestion de leurs entités constituent des difficultés majeures à l'application du principe de prudence. A cela s'ajoute le consensus social sénégalais symbolisé par le concept du « Maslaha », sorte d'état d'esprit qui privilégie en général la paix dans les rapports sociaux à la rationalité. « Est-ce que le Maslaha est-il en concordance avec l'exigence de performance des entreprises? », s'interroge M. Mansou Cama, président de la Confédération nationale des Employeurs du Sénégal (CNES).

3.2.2 L'opacité des procédures comptables dans ces PME

Dans la plupart des PME Sénégalaises, on note l'absence d'un système comptable fiable puisque ces dernières sont gérées selon une comptabilité de caisse en termes de recettes et dépenses avec une absence totale d'organisation dans la pratique comptable puisque tout repose sur les décisions du dirigeant fondateur aidé souvent d'un teneur des comptes dont le profil n'a rien à voir avec la gestion. Motivés uniquement par le profit maximum, ces dirigeants ont peu de souci pour la régularité et la transparence dans la gestion de leur entreprise. Pour eux donc, le respect stricte des conventions, principes et normes comptables constitue un obstacle à feindre coûte qu'au coûte pour arriver à cette fin.

3.2.3 Absence de morale, d'éthique et de déontologie dans la gestion de ces PME

S'il y a des valeurs qui doivent guider tout l'homme et tout homme dans ses rapports aux autres, c'est bien la morale, l'éthique et la déontologie. Voilà trois valeurs fondamentales qui, si elles étaient bien appliquées dans nos sociétés, devraient permettre à tous et à chacun de respecter toute norme et convention de quelque origine que cela puisse venir, sans qu'on les lui impose.

3.2.3.1 La morale

Nous avons dit à l'entame de ce document, dans le chapitre I que la prudence fait partir des quatre vertus cardinales qui sont les fondations mêmes de l'édifice moral.

La morale ! Qu'est-ce que c'est ? On la définit comme étant un ensemble de principes de jugement, de règles de conduites relatives au bien et au mal, de devoirs, de valeurs, parfois érigées en doctrine, qu'une société se donne et qui s'imposent autant à la conscience individuelle qu'à la conscience collective. Ces principes varient selon la culture, les croyances, les conditions de vie et les besoins de la société et de chaque individu.

- ❖ Analysée sous l'angle objectiviste, Les lois morales ne dépendent pas de l'homme mais des lois de la nature, de "commandements divins" ou des lois de la raison. Elles ont un caractère universel, éternel, absolu, normatif. Elles ne peuvent être ni changées, ni supprimées.
- ❖ Vues sous l'angle relativiste, les valeurs morales ont une origine humaine. Elles sont définies par la société ou par l'individu lui-même et varient donc d'une société à une autre.

Pour nous Sénégalais, que représente aujourd'hui la morale dans nos rapports socio-économiques et dans la gestion de nos affaires ?

3.2.3.2. L'éthique

De manière générale, l'éthique relève essentiellement de l'autodiscipline et présuppose l'existence d'une motivation qui incite au contrôle libre, autonome et interne de ses comportements et de ses actions. Elle présuppose également l'existence de la liberté humaine qui permet à l'individu de choisir un comportement donné en fonction des impératifs émanant de sa conscience.

En tant que conceptions du bien, du juste, de l'accomplissement humain ou objectifs à atteindre, des idéaux à réaliser, les valeurs éthiques répondent aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui est le plus important dans la vie ?
- Que voulons-nous accomplir ?
- Quels types de rapports voulons-nous entretenir avec les autres ?
- Quelle est la valeur la plus importante dans telle situation ?
- Quelle est la meilleure décision éthique dans telles ou telles autres circonstances ?

Faisant référence au comportement et au caractère d'un individu, et sa manière d'être en générale, la finalité de l'éthique est de définir les comportements des hommes dans le but d'obtenir une société idéale et le bonheur de tous. Que représente-t-elle aujourd'hui pour nous sénégalais ?

3.2.3.3 La déontologie

La déontologie est une branche de l'éthique qui établit les fondements des devoirs d'une personne en fonction de la morale. La déontologie s'applique au monde professionnel en établissant une série de règles et de devoirs auxquels sont soumis les membres d'une même activité professionnelle ou d'un corps de métier. À la différence de l'éthique professionnelle, qui définit ce qu'un individu particulier estime comme moralement correct dans sa profession, la déontologie professionnelle est un code de conduite qui s'applique à tous les professionnels.

La déontologie fixe les objectifs de bonne administration. Bien comprise, elle devrait rendre sans objet des procédures disciplinaires.

En éthique professionnelle, la réflexion porte sur les valeurs qui motivent les conduites des professionnels et qui sont actualisées dans les codes de déontologie.

Les valeurs des professionnels définissent un idéal général de pratique. Qui est alors un bon professionnel ?

Le bon professionnel se distingue, entre autres, par sa compétence, son sens des responsabilités, son engagement social. Ce que cela signifie dans la pratique quotidienne, le code de déontologie aide à le comprendre en énonçant les devoirs et obligations découlant de l'idéal du groupe.

L'idéal de pratique justifie l'imposition de règles contraignantes et motive à les respecter.

La déontologie, comme tous les systèmes de règles, a cependant des limites. Et c'est dans ces limites que le bon professionnel doit user aussi de la morale et de l'éthique pour surpasser certaines difficultés liées au fonctionnement de toutes nos activités.

Chapitre IV : Analyse des résultats et recommandations

Après avoir présenté le cadre théorique et justifié les choix méthodologiques de notre recherche, il sera question ici d'analyser les résultats issus de notre enquête avant de donner des recommandations et perspectives quant à l'utilité du respect de la convention de prudence pour garantir l'image fidèle des PME Sénégalaises.

Section 1 : Analyse des résultats

Nous rappelons d'abord que sur 33 PME interrogées, seules deux (02) ont essayé de répondre à notre questionnaire.

A la première question (Q1) à savoir : « **Votre entreprise applique-t-elle la convention de prudence dans sa comptabilité ?** », toutes les deux ont répondu « oui ». Comment appliquent-elles cette convention ? Seules les réponses aux questions suivantes et le profil des répondants (dirigeant ou comptable) peuvent nous permettre de confirmer ou d'infirmer les réponses à cette question.

Or, le profil du répondant pour la **PME 1** (comptable) ayant comme domaine d'étude la comptabilité et niveau d'étude « licence » couronné d'une expérience professionnelle de 12 ans, aucune information sur le dirigeant, nous rend septiques quant à la véracité de sa réponse.

Le profil des répondants pour la **PME 2** nous amène à conclure que ces derniers : le comptable, avec un niveau d'étude « licence » en transport logistique, le dirigeant, niveau secondaire, ne sont pas suffisamment outillés en techniques de gestion pour pouvoir appliquer correctement cette convention de prudence.

La PME 1 a tenté de répondre à la question 4 (**Q4**) relative aux difficultés rencontrées dans l'évaluation des dépréciations de ses créances. Elle évoque dans sa réponse un problème de recouvrement de ses créances sur l'Etat sans préciser si ce recouvrement s'effectue dans les délais ou pas. Cette réponse ne nous permet donc pas de comprendre les difficultés rencontrées par cette PME dans le traitement des dépréciations de ses créances. Nous intéresserait dans cette réponse, le traitement réservé à ces créances au cas où le recouvrement ne se fait pas dans les délais ou ne s'effectue pas et conduirait à des pertes de créances.

A la question 9 (**Q9**), La PME 1 estime comprendre les conséquences liées à la non application de la convention de prudence sur son image fidèle et déclare pour la Question 10, ne pas avoir besoin d'assistance pour appliquer correctement cette convention (**Q10**).

Pour les autres questions relatives aux dépréciations des immobilisations, stocks, titres de placements et aux provisions à court terme ou pour risques et charges (**Q2 ; Q3 ; Q5 ; Q6 ; Q7 ; Q8**), les responsables de la **PME 1** a préféré ne pas se prononcer.

Concernant la **PME 2**, la déduction que nous pouvons faire concernant la réponse à la question 2 (**Q2**) est que cette PME rencontre des difficultés de financement de ces investissements ? Comment gère-t-elle les dépréciations de ces immobilisations de façon à ne pas pouvoir les renouveler quand elles deviennent obsolètes ou hors d'usage. Cela laisse supposer que cette entreprise ne maîtrise pas les techniques de gestion de ses immobilisations notamment le suivi des dépréciations

Pour la question 3 (**Q3**), relative à l'évaluation des dépréciations des stocks, cette entreprise dit rencontrer des difficultés d'entreposage. Comment gère-t-elle ses stocks ? Nous pouvons tenter de croire ici que les techniques de gestion de stocks, vu les profils des responsables de cette entité, ne sont pas maîtrisées.

Par contre cette PME ne s'est pas prononcée sur l'évaluation de dépréciations de ses créances et titres de placement (question 4 et 5 ; **Q4 et Q5**) et sur les provisions (questions 6 et 7 ; **Q6 et Q7**). Etant conscients des conséquences de la non application de la convention de prudence sur l'image fidèle de leur entreprise (question 9. **Q9**), les responsables de cette PME estiment avoir besoin d'être assistés pour pallier aux difficultés rencontrées de manière générale sur la gestion de leur entité (question 8 et 10 ; **Q8 et Q 10**).

Constat surprenant, trente et une (31) PME n'ont répondu à aucune des questions posées. Principe de confidentialité de leurs informations financières ou crainte de mettre à nu leur carence en matière de gestion, ce phénomène que rencontre la recherche, ne fait pas avancer les sciences et ne permet pas de pallier aux difficultés de gestion rencontrées par ces PME. Que faire dans pareilles circonstances ? Nous tenterons de proposer quelques solutions et d'ouvrir des perspectives pour une recherche plus approfondie sur ce thème que nous avons jugé très important pour la survie des PME Sénégalaises. En terme de statistique, c'est 93,93% de non réponse contre 6,07% de retour ayant tenté de répondre à notre questionnaire.

Ainsi, ces résultats obtenus de notre enquête ne nous permettent pas d'affirmer avec exactitude que la convention de prudence est bien appliquée dans les PME Sénégalaises puisque les réponses fournies ne nous permettent pas d'identifier les véritables difficultés spécifiques aux PME interrogées. A la question « En quoi le respect de la convention de prudence pourra-t-il répondre à l'enjeu d'image fidèle de ces PME ? » Nous exposons la réponse dans les recommandations que nous allons fournir.

Section 2 : Recommandations et perspectives

4.2.1 Recommandations

De prime à bord, nous estimons, pour ces genres de recherches universitaires dont les conclusions peuvent servir d'orientations aux décisions des gouvernants et chefs d'entreprise, qu'il y ait un partenariat entre les écoles comme l'ENSEPT et les entreprises pour une facilité d'accès aux informations utiles qui garantirait la fiabilité des conclusions consignées dans ces mémoires. Quelle garantie donner aux entreprises pour garder la confidentialité de leurs informations ? La formule peut être trouvée d'un commun accord entre l'école et entreprise.

En ce qui concerne le thème proprement dit de notre recherche, les résultats obtenus de notre enquête, montrent que les PME Sénégalaises ont encore d'énormes à faire concernant dans la production de l'information financière.

Pourtant le salut de ces PME, réside en tout premier lieu au respect des normes et conventions comptables telles que préconisées dans le nouveau référentiel de l'OHADA et du SYSCOHADA révisé. En quoi le respect de la convention de prudence est-il utile pour ces PME ? L'intérêt se trouve à plusieurs niveaux :

4.2.1.1 Au plan comptable :

Le respect de la convention de prudence permet :

- ❖ De réaliser les provisions nécessaires même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice.
- ❖ De tenir compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice, même s'ils sont connus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes.
- ❖ De n'inscrire dans les comptes que les seuls bénéfices réalisés à la date de clôture d'un exercice.
- ❖ De diminuer la valeur d'un élément d'actif si elle tombe sous la valeur nette comptable.
- ❖ De ne pas tenir comptabiliser la plus-value constatée entre la valeur d'inventaire d'un bien et sa valeur d'entrée.
- ❖ De fournir aux structures publiques des informations fiables à des fins de statistiques pouvant favoriser des orientations économiques adaptées aux besoins du pays

En entrant dans le détail, nous estimons que le respect de la convention de prudence implique, par exemple, d'évaluer les biens à leur niveau le plus faible vis-à-vis de leur coût initial pour déterminer avec exactitude les dépréciations et les provisions et de passer les bonnes écritures aux fins d'obtenir le résultat le plus proche de la réalité possible.

4.2.1.2 Au plan économique, nous retenons les raisons suivantes :

Le respect de la convention de prudence permet :

- ❖ D'établir la confiance des partenaires de l'entreprise (actionnaires majoritaires et banque) pour la levée des capitaux
- ❖ De maintenir un climat de confiance particulièrement sur la consistance du patrimoine
- ❖ D'assurer la solvabilité des PME et parer à une éventuelle faillite
- ❖ De contribuer à la constitution de l'autofinancement de ces PME pour résoudre définitivement la question de leur financement
- ❖ De faire un bon choix du mode de financement inhérent aux choix du mode de dépréciation de leurs immobilisations et de leurs stocks

4.2.1.3 Au plan fiscal

Le respect de la convention de prudence est utile pour les raisons suivantes : Il permet :

- ❖ De déterminer correctement les dépréciations et les provisions de l'exercice concerné
- ❖ De rattacher correctement les risques et charges liées à chaque exercice
- ❖ De déterminer correctement le résultat de l'exercice en fin d'année
- ❖ De déterminer correctement le patrimoine réel de l'entreprise
- ❖ De déterminer correctement l'impôt à payer à l'Etat

Le corolaire positif à tout cela, est que ça permet aux différentes parties prenantes de ces PME, de pouvoir prendre des décisions importantes sans risques majeurs de se tromper.

PARTIE PEDAGOGIQUE

Introduction

Concernant la partie pédagogique de ce mémoire, nous ne saurions terminer ce travail sans l'exploitation d'une fiche pédagogique et sans la correction de travaux d'élèves. En effet, entant qu'enseignant, nous sommes appelés ici à démontrer notre aptitude à exploiter des documents pour en tirer des contenus aisément accessibles à nos apprenants mais aussi à apprécier le travail de nos apprenants pour pouvoir porter un jugement sur leur niveau d'acquisition des connaissances et compétences.

2.1.2 Exploitation d'une fiche pédagogique

L'exploitation pédagogique d'une fiche constitue donc un bon exercice d'application, une activité de synthèse de notre formation pédagogique reçue à l'ENSETP.

Ainsi pour ne pas déroger à la règle, nous présenterons une fiche de leçon sur le thème suivant :

Les fondements de la comptabilité. La séquence du jour ou apprentissage du jour sera accès sur l'étude du compte. La fiche pédagogique qui s'y réfère sera appuyée par une fiche de contenus sur la leçon et par une fiche d'activités sous forme d'exercices d'application, question de vérifier le niveau de compréhension des apprenants sur la séquence déroulée. La leçon sera précédée d'une partie administrative et d'une partie technique. Le choix de la leçon à présenter doit se justifier et comporter des objectifs pédagogiques clairement définis par l'enseignant.

L'objectif visé ici est de pouvoir proposer des fiches pédagogiques en partant du thème cité ci-dessus et de la compétence visée qui est la suivante : « **Elaborer des documents comptables qui découlent du processus comptables sur la base des faits économiques générés par l'activité de l'entreprise** ».

A la fin de cette leçon, les apprenants doivent être capables d'enregistrer correctement une opération des comptes appropriés.

FICHE PEDAGOGIQUE

FICHE N° 02 THEME : LES FONDEMENTS DE LA COMPTABILITE DATE DE LA LEÇON : 25/05/2022	DISCIPLINE GESTION COMPTABLE	ETABLISSEMENT : Lycée Technique d'Industrie Maurice Delafosse (LTID) Professeur : Djilène SENGHOR
DUREE : 1 h 00 mn		ANNEE SCOLAIRE : 2021 – 2022
		CLASSE : BTS Promo X / El électromécanique
		EFFECTIF : 38 Filles : 7 Garçons : 31
COMPETENCE VISEE :	Elaborer les documents comptables de synthèse qui découlent du processus comptable sur la base des faits économiques générés par l'activité de l'entreprise.	
ELEMENT DE COMPETENCE :	Comprendre l'organisation de la comptabilité et le processus de comptabilisation	
OBJECTIFS SPECIFIQUES :	OS1 : Identifier les types de comptes OS2 : Comprendre le fonctionnement des comptes OS3 : Présenter un compte	
OBJECTIF D'APPRENTISSAGE :	A la fin de cette séquence, les apprenants doivent être capables : D'enregistrer correctement une opération dans les comptes appropriés	
TITRE DE LA LECON	LE COMPTE	
DOMAINE TAXONOMIQUE	COGNITIF	
NIVEAU TAXONOMIQUE	❖ Identifier les types de comptes ❖ Comprendre le fonctionnement des comptes ❖ Présenter un compte	❖ Niveau 1 : Connaissance ❖ Niveau 2 : Compréhension ❖ Niveau 3 : Application
MICRO OBJECTIF 1 :	Présenter un compte	
MICRO OBJECTIF 2 :	Comprendre le fonctionnement des comptes	

PREREQUIS A VERIFIER :

- ❖ Les apprenants doivent comprendre l'utilité de la comptabilité dans une entreprise
- ❖ Les apprenants doivent savoir identifier les différentes composantes d'un bilan

SUPPORTS MOBILISES :

1. Support cours (élaboré par moi-même)
2. Plan des comptes du syscohada (fichier électronique)
3. Machine à calculer
4. Tableau
5. Marqueurs-craie-effaceur
6. Fiche pédagogique / annonce objectif
7. Fiche de contenus
8. Fiche d'activité

SOURCES DOCUMENTAIRES:

- Mamadou Gueye, Pratique de la comptabilité générale-syscohada révisé, 2^{ième} édition, 2019
- Système comptable OHADA, Guide d'application (fichier électronique)
- Support de cours élaboré par moi-même

DEROULEMENT DE LA SEQUENCE :

Etapas	Objectifs d'étapes	Activités		Contenus clés	Supports pédagogiques	Méthode et stratégies	Procédure d'évaluation	Durée
		Professeur	Elèves					
INTRODUCTION (Favoriser de bonnes Conditions D'apprentissages)	Préparer le poste de Travail	Arrive avant l'heure, Consulte le cahier de texte, efface le tableau		Préparation du poste de travail	Tableau, cahier de Texte, effaceur			Hors timing
	Etablir le contact social	Salue collectivement les élèves	Répondent à La salutation	Contact social (Accueil social)		En plénière		Hors timing
	Vérifier les absences	Faire l'appel	Expriment leur présence	Vérification des présences	Liste officielle des étudiants	En plénière		5 mn
	Vérifier les prérequis	Rappeler les notions abordées dans les séquences précédentes : -L'utilité de la comptabilité dans une entreprise -Le bilan	Les apprenants sont censés être capables d'identifier les éléments constitutifs d'un bilan	-L'utilité de la comptabilité dans une entreprise -Les composantes Du bilan	Tableau marqueur Craie Effaceur	En plénière et	Formative : Questions /Réponses	3 mn

Difficultés d'application de la convention de prudence dans les PME Sénégalaises : cas des dépréciations et des provisions

	Annoncer L'objectif de la séquence du jour : Etude du compte	Comprendre l'organisation de la comptabilité et le processus de comptabilisation à travers un autre document comptable appelé « le compte ». Sans ce document, la comptabilité ne peut se faire aisément	Traiter et emmagasiner de nouvelles informations sur les différents documents comptables dont « le compte », (objet de la séquence du jour). Cela, de façon organisée en adéquation avec l'environnement physique, social et culturel	Voir fiche technique	Fascicule, plan comptable en fichier électronique, Tableau, marqueur Fiche pédagogique Support du cours		05 mn
--	--	---	--	-----------------------------	--	--	---------------------

APPRENTISSAGES DU JOUR	Etudier le compte	Dérouler le paragraphe sur « le compte » et Définition Présentation Fonctionnement Donner quelques exemples de comptes Tenir compte de l'objectif visé dans cette séquence.	Suivre avec autonomie le déroulé pédagogique du paragraphe pour comprendre les notions qui y sont abordées.	Définition du compte Présentation du compte Fonctionnement des comptes : les comptes de bilan Les comptes de gestion Quelques exemples de comptes Le compte de résultat	Tableau Marqueur Effaceur Cours élaboré par moi-même, plan comptable syscohada (fichier électronique)	Formative en plénière	30mn
-------------------------------	-------------------	--	--	---	---	-----------------------	-------------

Difficultés d'application de la convention de prudence dans les PME Sénégalaises : cas des dépréciations et des provisions

	Vérifier le niveau de compréhension des apprenants sur cette séquence :	Proposer deux exercices d'application : ❖ Un premier sur l'identification des comptes selon leur classe (cf fiche technique) ❖ Un deuxième sur la présentation et le fonctionnement d'un compte (cf fiche technique)	Observent, essaient d'identifier, posent des questions au besoin et Prennent notes pour traiter les exercices	Vérification du niveau d'acquisitions de ces nouvelles connaissances sur le compte	Tableau Marqueur Effaceur	Formative En plénière Travail individuel	15mn
--	---	--	--	---	--	---	------

CONCLUSION	Rappeler les objectifs d'apprentissage : ❖ Identifier les types de comptes ❖ Comprendre le fonctionnement des comptes ❖ Schématiser la présentation d'un compte ❖ Enregistrer une opération comptable dans les comptes appropriés	Conseiller les apprenants pour maximiser leur potentiel d'apprentissage	Séquencer sa façon d'acquérir les connaissances pour se permettre une meilleure appréhension de ses besoins et de mieux planifier son action d'apprentissage	Rappel des objectifs d'apprentissage (Voir fiche technique)	Fiche pédagogique	Formative : Donner un exercice sur le bilan dans lequel on demande aux apprenants d'utiliser les numéros pour identifier les comptes	2 mn
-------------------	--	---	--	---	-------------------	---	-------------

FICHE DE CONTENU

FICHE N° 02 THEME : LES FONDEMENTS DE LA COMPTABILITE DATE DE LA LEÇON : 25/05/2022	DISCIPLINE GESTION COMPTABLE	ETABLISSEMENT : Lycée Technique d'Industrie Maurice Delafosse (LTID) Professeur : Djilène SENGHOR
		ANNEE SCOLAIRE : 2021 – 2022
		CLASSE : BTS Promo X / El électromécanique
DUREE : 1 h 00 mn		EFFECTIF : 38 Filles : 7 Garçons : 31

Séquence du jour

CHAPITRE 2 : LES FONDEMENTS DE LA COMPTABILITE

I. Le bilan

II. Le compte

Définition :

La comptabilité ne peut se faire aisément sans le compte.

Le compte est un tableau qui regroupe les opérations de même nature. Il est partagé en colonnes.

Le cote gauche du tableau enregistre tous les mouvements qui entrent dans l'entreprise et qui sont appelés emplois

Le côté droit enregistre les mouvements qui sortent de l'entreprise qui sont appelés ressources

Le cote gauche est appelé Débit, le cote droit est appelé Crédit.

Débité un compte c'est inscrire un montant à son côté gauche.

Crédité un compte c'est inscrire un montant à son côté droit.

Par respect du principe de l'équilibre, le total du débit doit toujours être égal au total du crédit.

A la fin de chaque exercice, il faut alors déterminer le solde du compte

SOLDE = TOTAL DEBIT – TOTAL CREDIT

Ce solde peut présenter trois situations possibles

Solde est positif si le Total débit supérieur au Total crédit ➡ **Solde débiteur.**

Solde est négatif si le Total débit est inférieur au Total crédit ➡ **Solde créditeur.**

Solde = 0 si le Total débit est égal au Total crédit ➡ **Solde nul.**

NB : Naturellement, les comptes d'actif doivent toujours présenter des soldes positifs sauf pour les comptes de trésorerie (Banque, caisse et compte courant postal) qui peuvent présenter des soldes négatifs.

1- Présentation du compte

Il y a trois manières de présenter le compte :

❖ En forme de T

C'est la présentation la plus simple mais qui laisse échapper plusieurs informations telles que la date et le libellé de l'opération

Exemple

D	Intitulé du compte	C

D	Intitulé du compte	C

D	Intitulé du compte	C

❖ En colonnes séparées

Cette forme de présentation qui sépare le débit du crédit, donne plus d'informations sur l'opération notamment la date et le libellé explicatif mais ne permet de calculer le solde au jour le jour après chaque opération.

Exemple

Intitulé du compte					
DEBIT			CREDIT		
Date	Libellé	Montant	Date	Libellé	Montant
TOTAL			TOTAL		

❖ En colonnes jumelées ou mariées avec soldes

Cette forme de présentation permet de résoudre le problème des soldes après chaque opération réalisée par l'entreprise.

Intitulé du compte					
Date	Libellé	Somme		Solde	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
	Solde initial				
Totaux					

2. Fonctionnement des comptes.

On distingue deux catégories de comptes : les comptes de bilan et les comptes de gestion.

2.1 Les comptes de bilan :

Ils sont codifiés et classés de 1 à 5 et comprennent :

- ❖ Les comptes d'actifs qui, dans leur principe de fonctionnement, **augmentent au « débit » et diminuent au « crédit »**
- ❖ Les comptes de passif, quant à leur principe de fonctionnement, **augmentent au « crédit » et diminuent au « débit »**

2.2 Les comptes de gestion

Ils sont codifiés et classés de **6** (charges spécifiquement) à **7**(produits spécifiquement) et de la **classe 8** qui comporte des comptes de charges et des comptes de produits. Si le **8** précède un chiffre impaire, c'est une charge. Exemple : « **83 charges hors activités ordinaires** ». Si le **8** précède un chiffre pair, c'est un produits.

Exemple : « **84 produits hors activités ordinaires** »

Les comptes de charges fonctionnent de la même manière que les comptes d'actif

Les comptes de produits fonctionnent de la même manière que les comptes de passif

Récapitulatif

Catégorie de compte	Codification	Exemples de compte à deux, à trois chiffres
Comptes de bilan ou de patrimoine	Classe 1	
	Classe 2	
	Classe 3	
	Classe 4	
	Classe 5	
Comptes de gestion	Classe 6	
	Classe 7	
	Classe 8	

NB : Les comptes de charges et de produits ne figurent jamais au bilan. Ces comptes permettent de déterminer le résultat de l'entreprise à une période donnée.

Les charges sont des sources d'appauvrissement de l'entreprise alors que les produits constituent des sources d'enrichissement. C'est pourquoi, leur confrontation permet de calculer le résultat de l'entreprise à une période donnée.

RESULTAT = SOMME DES PRODUITS – SOMME DES CHARGES

C'est ainsi que nous pouvons présenter le compte de résultat comme suit :

Compte de résultat

Charges	Montant	Produits	Montant
60		70	
61		71	
62		72	
63		73	
64		74	
65		75	
66		76	
67		77	
68		78	
69		79	
8 suivi de chiffres impairs		8 suivis de chiffres pairs	

FICHE D'ACTIVITE 1

FICHE N° 01	DISCIPLINE GESTION COMPTABLE	ETABLISSEMENT : Lycée Technique d'Industrie Maurice Delafosse (LTID)
THEME : LES FONDEMENTS DE LA COMPTABILITE		Professeur : Djilène SENGHOR
DATE DE LA LEÇON : 25/05/2022		ANNEE SCOLAIRE : 2021 – 2022
DUREE : 1 h 00 mn		CLASSE : BTS Promo X / El électromécanique
		EFFECTIF : 38 Filles : 7 Garçons : 31

EXERCICE D'APPLICATION 1

L'évaluation du patrimoine de l'entreprise « DAVI MAINTENANCE INDUSTRIELLE » au **1^{er} Janvier 2022** a donné la situation suivante.

Bâtiment.....	15 000 000
Matériel de transport.....	3 000 000
Stock de consommables.....	6 000 000
Sommes dues aux fournisseurs.....	3 500 000
Sommes dues par les clients.....	5 000 000
Avoir en banque.....	4 000 000
Avoir en cause.....	1 000 000
Emprunt à la CBAO.....	7 500 000

Travail demandé :

1. Identifier la classe à laquelle appartient chacun des éléments du patrimoine de l'entreprise DMI puis donner le numéro de compte exact lui correspondant.

CORRECTION

Identification de la classe et numéros de compte correspondant

Eléments	Classe	N° compte	Montant
Bâtiment	2	223	15 000 000
Matériel de transport	2	245	3 000 000
Stock de matières consommables	3	331	6 000 000
Sommes dues aux fournisseurs	4	401	1 500 000
Sommes dues par les clients	4	411	5 000 000
Avoir en banque	5	521	4 000 000
Avoir en caisse	5	571	2 500 000
Emprunt à la CBAO	1	162	7 500 000

FICHE D'ACTIVITE 2

FICHE N° 02 THEME : LES FONDEMENTS DE LA COMPTABILITE DATE DE LA LEÇON : 25/05/2022	DISCIPLINE GESTION COMPTABLE	ETABLISSEMENT : Lycée Technique d'Industrie Maurice Delafosse (LTID)
		Professeur : Djilène SENGHOR
		ANNEE SCOLAIRE : 2021 – 2022
		CLASSE : BTS Promo X / El électromécanique
DUREE : 1 h 00 mn		EFFECTIF : 38 Filles : 7 Garçons : 31

EXERCICE D'APPLICATION 2

On vous fournit les informations suivantes sur La situation de la caisse de l'entreprise « **DAVI MAINTENANCE INDUSTRIELLE** »

Le 1^{er} Janvier 2022, solde à nouveau **2 500 000 F**

Durant le mois de janvier, l'entreprise a réalisé les opérations suivantes :

5 janvier : Règlement aux fournisseurs **1 500 000 F**, **PCD n° 1010A**

10 janvier : Achat de fournitures de bureau **120 000 F**, **PCD n° 1011A**

15 janvier : Règlement du client Dibocor **1 600 000**, **PCR n° 1021 B**

18 janvier : Règlement de la facture d'électricité **175 000 F**, **PCD n° 1012 A**

25 janvier : Retrait de la banque pour alimenter la caisse **1 000 000 F**, chèque n° 095665

31 janvier : Achat d'une caisse à outils **680 000 F**, **PCD n° 1013 A**

TAF : Présenter le compte caisse au 31 janvier 2022

CORRECTION

Date	Libellé	Somme	
		Débit	Crédit
01-01	Solde initial	2 500 000	
05-01	Règlement aux fournisseurs PCD n° 1010A		1 500 000
10-01	Rglmt achat fournitures de bureaux, PCD n° 1011A		120 000
15-01	Rglmt du client Dibocor PCR n° 1021 B	1 600 000	
18-01	Rglmt facture d'électricité PCD n° 1012 A		175 000
25-01	Alimentation de la caisse (Chèque de retrait n° 095665	1 000 000	
31-01	Rglmt achat caisse à outils PCD n° 1013 A		680 000
	SOLDE DEBITEUR		2 625 000
Totaux		5 100 000	5 100 000

2.1.3 Correction de travaux d'élèves

Parmi les tâches principales d'un enseignant, figure l'évaluation des connaissances des élèves et la correction des contrôles et des devoirs.

Pour un enseignant, L'évaluation est un outil indispensable d'autodiagnostic. Elle lui permet de faire un bilan de son action et de déterminer des voies d'améliorations. Grâce à cette évaluation, le formateur pourra apporter des modifications à ses pratiques et méthodes pédagogiques.

La correction d'un devoir est un moment privilégié pour amener les élèves à réfléchir sur leurs propres erreurs, pour leur fournir quelques outils d'analyse et pour pallier un certain nombre de défaillances aussi bien linguistiques que méthodologiques et docimologiques

Pour les apprenants : La correction doit leur permettre de comprendre les réponses aux questions ou problèmes posés, d'expliquer leurs choix et de comprendre ce qui justifie « la bonne réponse » apportée par l'enseignant.

Pour l'enseignant : C'est une correction individuelle de chaque travail qui donnera lieu à une appréciation que l'on communique à chaque apprenant. C'est l'occasion pour l'enseignant de cerner au mieux les compétences de chaque apprenant et de réajuster, adapter ses programmations, proposer des situations de différenciation et d'aide personnalisée

I. PRESENTATION DE LA FICHE D'EVALUATION

Formateur – stagiaire : Djilène SENGHOR	FICHE DE CORRECTION DE TRAVAUX D’ELEVES	Année scolaire : 2021-2022	
Professeur d’application :		Date déroulement l’épreuve 25/05/2022	de de :
Etablissement : Lycée Technique d’INDUSTRIE Maurice DELAFOSSE (LTID)			
Classe : BTS W/ Electromécanique			
Effectif classe		30	
Présents		30	
Absent		0	
Moyenne de la classe		14,5	
Nombre d'élèves ayant obtenu la moyenne		27	
Nombre d'élèves n'ayant pas obtenu la moyenne		03	
Plus grande note		17,5	
Plus petite note		5,5	
Pourcentage de réussite		90%	
Pourcentage de non réussite		10%	

1.1. Objectif de l'évaluation

Pour l'exercice 1 :

MO1 : Etablir correctement un bilan

MO2 : Calculer la situation nette de l'entreprise à partir des éléments du bilan

Pour l'exercice 2 :

MO 1 : Etablir la facture

MO 2 : Enregistrer correctement une facture

a. Modalités d'évaluation et dispositif

En apprentissage, les **modalités d'évaluation** correspondent aux **modalités** de travail c'est-à-dire la manière dont l'activité d'évaluation a été demandée par le professeur et réalisée par les apprenants.

Pour le cas présenté dans ce document, l'évaluation était écrite, individuelle, surveillée et sur table. Elle s'est déroulée sur une durée de deux (02) heures et portait sur deux (02) exercices Le premier exercice sur le bilan et le deuxième sur la facture.

II. PRESENTATION DU SUJET

Devoir n°2 de Gestion comptable des entreprises

EXERCICE 1 : A la fin de son premier exercice comptable au **31/12/2021**, l'entreprise **DAVI SEN' INDUSTRIE (DSI)** dispose des renseignements suivants sur sa comptabilité :

Capital.....	10 000 000	Mobilier de bureau.....	2 000 000
Emprunt.....	6 000 000	Prêt au personnel.....	6 000 000
Marchandises.....	1 200 000	Créances sur les clients.....	900 000
Etat.....	600 000	Caisse.....	2 800 000
Fournisseur.....	1 600 000	Banque.....	3 000 000

TAF :

1. Identifier les éléments d'actif et de passif
2. Calculer la situation nette de l'entreprise DAVI SEN' INDUSTRIE(DSI)
3. En déduire le résultat
4. Présenter le bilan au **31/12/2021** selon le modèle suivant

Actif	Montant	Passif	Montant
Total		Total	

EXERCICE 2 :

Le 15 juillet 2021, l'Entreprise DAVI SEN' INDUSRTIE (DSI) vend une Fraiseuse à l'entreprise O'MEGA aux conditions suivantes :

Fraiseuse..... **12 000 000**

Remise..... **10%**

Transport facturé **450 000**

TVA déductible..... **18%**

NB : règlement par chèque bancaire

Travail à faire

- a) Etablir la facture
- b) Enregistrer cette facture dans la comptabilité de DAVI SEN' INDUSTRIE et celle d'O'MEGA

III. CORRECTION DE L'EPREUVE DU DEVOIR

CORRECTION DU DEVOIR

EXERCICE 1

1. Identification des éléments d'actif et de passif (2 pts)

Eléments Actif :

244 Mobilier et matériel.....	2 000 000
272 Prêt au personnel.....	6 000 000
311 Marchandises.....	1 200 000
411 Créances clients.....	900 000
521 Banque.....	3 000 000
571 Caisse.....	2 800 000

Eléments Passif

103 Capital personnel.....	10 000 000
162 Emprunt.....	6 000 000
401 Fournisseurs.....	1 600 000
441 Etat, impôts.....	600 000

2. Calcul de la situation nette (3,5 pts)

Situation nette (SN)= Somme des biens – Somme des dettes

$$SN = 15\,900\,000 - 8\,200\,000 = 7\,700\,000 \Rightarrow SN = 7\,700\,000$$

3. En déduire le résultat (4,5 pts)

Total biens = Capital+Résultat+Dettes $\Rightarrow$ Résultat = Total biens-Capital-Dettes

$$\Rightarrow \text{Résultat} = 15\,900\,000 - 10\,000\,000 - 8\,200\,000 \Rightarrow \text{Résultat} = -2\,300\,000$$

Ou bien

$$SN = \text{Capital} + \text{Résultat} \Rightarrow \text{Résultat} = SN - \text{Capital} \Rightarrow \text{Résultat} = 7\,700\,000 - 10\,000\,000$$

$$\Rightarrow \text{Résultat} = -2\,300\,000$$

4. Présentation du bilan au 31 12 2021(3pts)

Actif	Montant	Passif	Montant
Matériel & Mobilier	2 000 000	Capital	10 000 000
Prêt au personnel	6 000 000	Résultat	-2 300 000
Marchandises	1 200 000	Emprunt	6 000 000
Créances clients	900 000	Fournisseurs	1 600 000
Banque	3 000 000	Etat	600 000
Caisse	2 800 000		
Total	15 900 000	Total	15 900 000

EXERCICE 2 :

1. Etablissement de la facture (3 pts)

15/07/2021	
Fraiseuse	12 000 000
Remise 10%	- 1 200 000
Net commercial	10 800 000
Transport facturé	450 000
net commercial de la vente	11 250 000
TVA 18%	+ 2 025 000
Net à payer TTC	12 876 750
Règlement par chèque bancaire n° 0997650	13 275 000

2.1 Comptabilisation chez DSI (2 pts)

411	701 707 443	15-07-2021 Client O'MEGA Vente de marchandise Produit accessoire TVA facturée Suivant facture V N°....	13 275 000	10 800 000 450 000 2 025 000
		d°		
		Banque Client O'MEGA chèque bancaire n° 0997650, en règlement de la facture n°...		
521	411		13 275 000	13 275 000
		Totaux	26 550 000	26 550 000

2.2 Comptabilisation chez O'MEGA ((2 pts)

241 445	481	15-07-2021 Mat out ind commercial TVA récupérable Fournisseur d'invest Suivant facture V N°....	11 250 000 2 025 000	13 275 000
		d°		
		Fournisseur d'invest, Banque chèque bancaire n° 0997650		
481	521		13 275 000	13 275 000
		Totaux	26 550 000	26 550 000

IV. BAREME

4.1. Répartition des points

EXERCICE n° 1 : Le bilan (13 pts)

1. Identifier les éléments d'actif et de passif (02 pts)
2. Calculer la situation nette de l'entreprise DAVI SEN' INDUSTRIE(DSI) (3,5 pts)
3. En déduire le résultat (4,5 pts)
4. Présenter le bilan au 31/12/2021 (3 pts)

EXERCICE 2 : La facture (07pts)

1. Etablir la facture
2. Enregistrer cette facture dans la comptabilité de :
 - a) DAVI SEN' INDUSTRIE (02pts)
 - b) celle d'O'MEGA (02 pts)

4.2 La justification de barème

Pour corriger ce travail de la classe BTS W option Electromécanique, nous nous sommes servis du barème ci-dessus.

Exercices/cas/thèmes	Exercice 1				Exercice 2		
Questions	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2.1	Q2.2
Domaines taxonomiques	Cognitif				Cognitif		
Niveaux taxonomiques	NI	N3	N6	N4	N3	N1	N1
Barème	2	3	4,5	3,5	3	2	2

Nous admettons que l'appréciation d'un travail comporte une certaine subjectivité qui n'empêche pas cependant d'avoir un regard objectif.

Cette objectivité, nous la fondons sur le domaine et les niveaux taxonomiques contenus dans cette évaluation en fonction des consignes demandées.

Pour cela, nous avons corrigé ce devoir en partant du principe qu'un niveau taxonomique inférieur ne doit pas concentrer plus de points qu'un niveau taxonomique supérieur.

Ainsi pour l'exercice 1 qui comporte cinq(04) niveaux taxonomiques évolutifs de 1, 3, 4, 6 et l'exercice 2 avec ces deux niveaux taxonomiques (1 ; 3) , nous avons réparti les points comme suit :

	Consigne (verbe utilisé)	Niveau taxonomique correspondant	Nombre de points
EXERCICE 1	Identifier	NI : Connaissance de terminologie	2 points
	Calculer	N3 : Application	3 points
	Présenter	N4 : Analyse	3,5 points
	Déduire	N6 : Evaluation	4,5 points
EXERCICE 2	Enregistrer	N1 : Connaissance	2 points
	Enregistrer	N1 : Connaissance	2 points
	Etablir	N3 : Application	3 points
TOTAL			20 points

V. PRESENTATION DES RESULTATS

5.1 Présentation des éléments statistiques

	Exercices/cas/thèmes		Exercice 1				Exercice 2				
	Questions		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2.1	Q2.2		
	Domaines taxonomiques		Cognitif				Cognitif				
	Niveaux taxonomiques		NI	N3	N6	N4	N3	N1	N1		
	Barème		2	3	4,5	3,5	3	2	2		
N°	Prénom	Nom								Note /20	Appréciation
1	Ibrahima	Youm	2	3	3,5	3	3	0,5	0,5	15,5	Bon travail
2	Hamad Ismaila Latyr	Sarr	2	0	1	0	3	0,5	0,5	7	Travail faible
3	Ahmadou	Kane	2	0	1	0	3	0,5	0,5	7	Travail faible
4	Libasse	Sow	2	3	3,5	3	3	0,5	0,5	15,5	Bon travail
5	Ibrahima Diallo	Guissé	2	3	3,5	3	3	0,5	0,5	15,5	Bon travail
6	Ibrahima	Semega	2	2,5	4,5	1,5	2	0,5	0,5	13,5	Assez bon travail
7	Cheikhou	Diakhaté	2	3	3,5	3	3	0,5	0,5	15,5	Bon travail
8	Matar	Ndiaye	2	3	3,5	3	3	1	1	16,5	Très bon travail
9	Sérigne Mbacké	Diouck	0	3	3,5	3	3	0,5	0,5	13,5	Assez bon travail
10	Ibrahima	Diop	2	3	3,5	3	3	1	1	16,5	Très bon travail
11	Oumar Sylla	Ba	2	3	3,5	3	3	0,5	0,5	15,5	Bon travail
12	Sayo	Camara	0	0	0	1	3	1	0,5	5,5	Travail très faible
13	Babacar	Ba	2	3	3,5	3	3	0	0	14,5	Assez bon travail
14	Makhoudia	Mboup	2	3	4,5	3,5	3	1	0,5	17,5	Très bon travail
15	Mamadou Lamine	Gning	2	3	4,5	3,5	3	1	0,5	17,5	Très bon travail
16	Elhadji Mbargou	Ndiaye	2	3	4,5	3,5	3	1	0,5	17,5	Très bon travail
17	Ramata	Bodian	2	3	4,5	3,5	3	1	0,5	17,5	Très bon travail
18	Oumy Aicha	Seck	2	3	4,5	3,5	3	1	0,5	17,5	Très bon travail
19	Baye Laye	Gueye	0	3	4,5	3,5	3	1	0,5	15,5	Bon travail

Difficultés d'application de la convention de prudence dans les PME Sénégalaises : cas des dépréciations et des provisions

20	Yelly	Diagne	0	0	4,5	3,5	3	1	0,5	12,5	Assez bon travail
21	Tidiane	Goudiaby	0	0	4,5	3,5	3	0	0	11	Travail passable
22	Dame Niang	Diop	0	3	4,5	3,5	3	0,5	0,5	15	Bon travail
23	Nicolas Henri	Dieng	2	3	4,5	3,5	3	0,5	0,5	17	Très bon travail
24	Mame Maib	Gueye	2	3	4,5	3,5	2	0,5	0,5	16	Très bon travail
25	Bocar	Touré	2	3	4,5	3,5	3	1	0,5	17,5	Très bon travail
26	Bouré Diouf	Thiaré	2	3	4,5	3,5	2	0,5	0,5	16	Très bon travail
27	Ibrahima M.Sadick	Niang	2	3	4,5	3,5	2	0,5	0,5	16	Très bon travail
28	Mamadou Allou	Diallo	2	3	4,5	3,5	3	0,5	0,5	17	Très bon travail
29	Khadim	Ndiaye	2	3	0	1,5	3	0,5	0,5	10,5	Travail passable
30	Coumba	Thiam	2	3	4,5	1,5	3	0,5	0,5	15	Bon travail

5.2 Présentation des indicateurs statistiques

Exercices/cas/thèmes	Exercice 1				Exercice 2		
Questions	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2.1	Q2.2
Domaines taxonomiques	Cognitif				Cognitif		
Niveaux taxonomiques	NI	N3	N6	N4	N3	N1	N1
Barème	2	3	4,5	3,5	3	2	2

Plus grande note	2	3	4,5	3,5	3	1	1	17,5
Plus petite note	0	0	0	0	2	0	0	5,5
Etendue	2	3	4,5	3,5	1	1	1	12
Mode	2	3	4,5	3,5	3	0,5	0,5	15,5
Moyenne de la classe	1,6	2,48	3,67	2,83	2,87	0,65	0,5	14,6
Ecart type	0,80	1,11	1,33	1,03	0,34	0,29	0,18	3,24
Coefficient de variation	-1,50	-1,77	-1,79	-1,67	-2,16	-0,18	0,00	-1,53
Nombre d'élèves ayant la moyenne	24	25	26	24	27	10	2	27
Nombre d'élèves n'ayant pas la moyenne	6	5	4	6	3	20	28	3
Taux de réussite	80%	83%	87%	80%	90%	33%	7%	90%
Taux de non réussite	20%	17%	13%	20%	10%	67%	93%	10%
Atteinte de l'objectif	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI

VI. Analyse et interprétation des résultats

Tableau de Fréquence

Notes (Xi)	Effectif (Ni)	Ni*Xi
5,5	1	5,5
7	2	14
10,5	1	10,5
11	1	11
12,5	1	12,5
13,5	2	27
14,5	1	14,5
15	2	30
15,5	6	93
16	3	48
16,5	2	33
17	2	34
17,5	6	105
TOTAL	30	438

1. Paramètres de position ou de tendance centrale

6.1.1 La moyenne : $\bar{X}$

La moyenne arithmétique $\bar{X}$ des notes obtenues est :

$$\bar{X} = \frac{\sum N_i \cdot X_i}{\sum N_i}$$

$$\bar{X} = \frac{438}{30}$$

$$\bar{X} = 14,6$$

Interprétation :

La moyenne de la classe sur l'objectif d'apprentissage visé est de **14,6**. Ce chiffre supérieur à la cible (12) montre que de manière générale les objectifs pédagogiques d'évaluation sont atteints.

Cela signifie qu'en moyenne, chaque apprenant a obtenu la note de 14,6/20, ce qui traduit un niveau assez bon de la classe, au-dessus de la moyenne acceptable qui est de 12.

6.1.2 La médiane :

La médiane lorsqu'on ordonne les valeurs de la série dans l'ordre croissant est la valeur qui divise la série en deux moitiés égales.

Dans notre cas, la médiane correspond à la note 14,5, voir tableau de fréquence)

6.1.3 Le mode : Le mode est la valeur de la variable qui présente l'effectif le plus élevé (ou de la fréquence la plus élevée). Il correspond ici aux notes 15,5 et 17,5 sur un effectif de 30 apprenants (voir tableau de fréquence)

2. Paramètres de dispersion

6.2.1 L'écart type : σ

$$\sigma = \sqrt{\text{Var}}$$

$$\text{Var} = \frac{1}{N} \sum Ni * (Xi - \bar{X})^2$$

$$N = \sum Ni = 30 \quad (\text{Effectif total de la classe}) ; \quad \bar{X} = 14,6$$

$$\text{Var} = \frac{82,81 + 57,76 + 16,81 + 12,96 + 4,41 + 2,42 + 0,01 + 0,32 + 4,86 + 5,88 + 7,22 + 11,52 + 50,46}{30}$$

$$= 10,4976$$

$$\sigma = \sqrt{10,49}$$

$$\sigma = 3.238$$

Interprétation :

L'écart-type traduit la répartition des notes autour de la moyenne. Elle est déterminée par la racine carrée de la variance.

La répartition des notes autour de la moyenne est de 3.24. Les notes se sont réparties autour de la moyenne jusqu'à un "rayon" de 3.238

Pour notre classe, il correspond à **3,238**. Ce qui signifie que la dispersion autour de la moyenne est grande car ne faisant pas plus de la moitié de la moyenne (1/2). Les élèves n'ont pas les mêmes notes, concentrées autour de la moyenne de la classe qui est de **14,6**.

6.2.2 Le coefficient de dispersion σ_r

Le coefficient de dispersion σ_r est défini par le rapport de l'écart-type σ à la moyenne $\bar{x}$

$$\sigma_r = \frac{\sigma}{\bar{x}}$$

$$\sigma_r = \frac{3.24}{14,6}$$

$$\sigma_r = 0,2219 \text{ soit } 22,19\%$$

Interprétation :

Une classe est dite homogène si son coefficient de dispersion $\sigma_r < 30\%$. Elle est considérée comme hétérogène si son coefficient de dispersion $\sigma_r > 30\%$.

Dans notre cas, le coefficient de dispersion est égal à 22,19%, largement inférieur à 30% (norme indiquée), ce qui peut laisser conclure que cette classe est fortement hétérogène.

6.2.3 La note la plus élevée $X_{\max}$

$$X_{\max} = 17.5$$

6.2.4 La note la moins élevée $X_{\min}$

$$X_{\min} = 5,5$$

6.2.5 la marge de variation (W) ou L'étendue

$$W = X_{\max} - X_{\min}$$

$$W = 17.5 - 5,5$$

$$W = 12$$

Interprétation :

La marge de variation c'est-à-dire l'écart entre la note la plus élevée et la note la moins élevée est 12. Cela traduit un peu la différence de niveau des élève

6.3. Les taux de réussite et de non réussite

Pour notre évaluation de la classe BTS W/Electromécanique, le pourcentage de réussite est de 90% contre 10% d'échec. Globalement notre objectif pour cette évaluation.

Cela se confirme au niveau des questions posées dans cette évaluation ou les pourcentages de réussite varient entre **80** et **90%** sauf pour la deuxième question du deuxième exercice ou on note les taux d'échec les plus élevés **67** et **93%**.

Cela signifie que pratiquement, l'ensemble des élèves éprouvent encore des difficultés sur l'enregistrement des factures. Ceci nécessitera donc une remédiation collective au-delà de celle individuelle pour les trois élèves qui n'ont pas la moyenne (voir tableau de présentation des éléments statistiques)

VII. Les Remédiations

Elles seront collectives pour l'ensemble des élèves de cette classe sur la deuxième question de l'exercice 2 et individuelle pour chacun des élèves n'ayant pas obtenu la moyenne lors de ce devoir.

7.1. La remédiation collective

Bien que l'objectif de l'évaluation soit atteint avec un taux de réussite de 90%, cela n'empêche des remédiations s'imposent étant donné que nous remarquons que pour certaines questions, la plupart des apprenants n'ont pas pu obtenir le nombre de points requis.

En effet, la deuxième question du deuxième exercice présente de réelles difficultés pour pratiquement l'ensemble des élèves de cette classe avec un taux de non réussite de **67% pour Q2.1** et **93% pour Q2.2**. Ainsi, pour cette remédiation collective, nous allons insister davantage sur cette question durant la correction en interrogeant les apprenants qui de manière générale n'ont pas réussi ce devoir. Pour cela nous allons les guider au besoin et profiter de l'occasion pour corriger les incompréhensions des autres apprenants.

7.2. La remédiation individuelle

A titre individuel, nous allons suivre de plus près les élèves Sayo Camara **(05/20)** ; Hamad Ismaila Sarr **(07/20)** et Ahmadou Kane **(07/20)**. Ces élèves ont un réel potentiel mais leur irrégularité au cours a fait qu'ils ne maîtrisaient pas ces séquences. Donc nous allons les suivre de plus près pour les encourager et les motiver à assister aux cours.

Conclusion partielle

« Tu veux être un bon enseignant, tu veux voir tes élèves réussir, alors ne cesse jamais d'évaluer. » car l'évaluation et la correction font partie des tâches principales d'un enseignant.

L'objectif réel n'était point de t'évaluer, mais de t'amener à réaliser que par ta façon d'enseigner, d'évaluer et de corriger, dépend la réussite de tes élèves.

Conscient de cet état de fait, nous avons essayé d'être le plus objectif possible dans l'attribution des notes lors de cette évaluation. Et suivant les résultats obtenus par les élèves (voir tableau de présentation des éléments statistiques), nous estimons que notre objectif d'apprentissage lors de cette évaluation est atteint. Les quelques remédiations à apporter devront consolider les acquis et permettre aux apprenants d'avancer dans leur processus d'apprentissage.

CONCLUSION GENERALE

L'étude que nous venons de réaliser s'inscrit dans le cadre de notre mémoire pour l'obtention du diplôme de CAESTP au sein de **l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnelle (ENSETP)**.

Parvenu au terme de cette étude, il convient d'évoquer tour à tour, ses apports et ses perspectives.

D'abord du point de vue de ses apports, cette étude nous a permis d'expliquer le cadre théorique des PME Sénégalaises en ce qui concerne les difficultés qu'elles peuvent rencontrer pour l'application de la convention de prudence. Les outils méthodologiques de notre analyse exploratoire ne nous ont pas permis de déceler ces difficultés en contexte sénégalais. C'est pourquoi, en terme de perspectives, nous avons envisagé des voies de recherche future.

En effet, pour toute fin utile, cette recherche s'inscrit finalement dans une logique prospective. C'est pourquoi nous souhaiterions envisager une étude quantitative qui sera menée à la suite de celle-ci afin qu'elle lui soit complémentaire. A cet effet, la prochaine étude sera conduite sur un échantillon d'entreprises assez larges et tiendra compte de toutes les catégories d'entreprises existantes au Sénégal mais aussi de toutes les autres conventions comptables.

La partie pédagogique de ce mémoire, d'une importance capitale nous a permis de pouvoir proposer des solutions qui seraient à mesure de résoudre les problèmes d'ordre pédagogiques en tant qu'enseignant mais aussi de mieux comprendre l'utilité d'élaborer des fiches pédagogiques en partant d'une situation bien posée. La plus grande difficulté était surtout de trouver une bonne méthode qui nous permet d'aider nos apprenants à la construction de leurs savoirs. C'est ce qu'on a tenté de faire à travers cette scénarisation et cette activité de correction de travaux d'élève.

Se référant à la formation que nous avons reçue à **L'ENSETP**, on découvre toujours que pour tendre vers cet objectif : « bien enseigner », l'enseignant doit être dans une perpétuelle quête de savoir en théories des enseignements apprentissage. Il doit comprendre aussi qu'enseigner ne s'improvise pas et doit s'appuyer sur la maîtrise des connaissances, sur les besoins des apprenants et surtout sur les choix des voies et moyens (méthodes) à mettre en œuvre par rapport à un contexte d'enseignement/apprentissage donné.

Annexes

Glossaire

Abduction : Processus de raisonnement mobilisé pour expliquer une observation surprenante

Application : Action d'employer quelque chose à une fin déterminée ou de le mettre en pratique.

Apprendre : s'apercevoir que ses savoirs sont peu ou pas adéquats pour traiter une situation et ensuite à dépasser ses conceptions initiales pour progresser vers des connaissances plus pertinentes

Apprentissages : Processus par lesquels un individu acquiert des savoirs, savoir-faire et savoir-être

Difficulté : sentiment subjectif de contrainte apparaissant lors de la réalisation de la tâche

Dépréciation : Perte de valeur d'un actif

Déontologie professionnelle : Code de conduite qui s'applique à **tous les professionnels**.

Domaine taxonomique : secteurs de la connaissance ou des habiletés classés selon la dimension

Ethique : Autodiscipline qui présuppose l'existence d'une motivation qui incite au contrôle libre, autonome et interne de ses comportements et de ses actions.

Enseigner : Préparer l'apprenant à un type d'apprentissage à travers la capacité à mettre en œuvre certaines stratégies spécifiques

Evaluer : Recueillir un ensemble d'informations fiables et examiner son degré d'adéquation avec un ensemble de critères relatifs aux objectifs visés, en vue de prendre une décision : remédier, réguler ou certifier.

Etude de cas : Phénomène contemporain dans son contexte réel surtout quand les réalités de ce phénomène ne sont pas clairement identifiables

Morale : Ensemble de principes de jugement, de règles de conduites relatives au bien et au mal, de devoirs, de valeurs, parfois érigées en doctrine, qu'une société se donne et qui s'imposent autant à la conscience individuelle qu'à la conscience collective

Niveau taxonomique : c'est le fait qu'à l'intérieur d'un secteur, les connaissances ou les habiletés sont hiérarchisées du simple au complexe

Objectif pédagogique : Formulation explicite de ce que l'enseignant cherche à faire atteindre à ses apprenants pendant l'action de formation

Objectif spécifique : objectif dont la formulation est précise et permet une évaluation sans ambiguïté par des évaluateurs différents cognitive, affective ou psychomotrice.

Phronesis : Prudence en langue grec

Prudence : Attitude de quelqu'un qui est attentif à tout ce qui peut causer un dommage, qui réfléchit aux conséquences de ses actes et qui agit de manière à éviter toute erreur,

Proairesis : capacité à se fixer un but, l'intention et la responsabilité morale devant autrui.

Phronimoi : homme prudent, capable d'assurer avec justice et bonté la pérennité des ressources de la cité pour le bien commun.

Prédictibilité des états futurs : Caractère de ce qui peut être prédit, annoncé, connu avant que ça n'arrive

Provision : Passif externe (dette) dont l'échéance ou le montant est incertain

Pédagogie : Méthodes et pratiques d'enseignement requises pour transmettre un savoir, un savoir-faire et un savoir-être à des enfants et adolescents

Stimuli : Facteurs qui déclenchent une réaction psychologique

BIBLIOGRAPHIE

Aliseda A. (2006), *Abductive Reasoning*, Dordrecht : Springer

CHAPELLIER, P. (1994), *Comptabilités et système d'information du dirigeant de PME – Essai d'observation et d'interprétation des pratiques*, Thèse de Sciences de Gestion, Université de Montpellier II.

Dumez, H. (2016), *Méthodologie de la recherche qualitative : les questions clés de la démarche compréhensive*, Vuibert

(IAS/IFRS) : une urgence ou une exigence ? *Revue des Sciences de Gestion*, 5(245-246), 149-158.

Kantowitz, B.H. & Knight, J.L. (1978). When is an easy task difficult and vice-versa? A reply to Lane. *Acta Psychologica*, 42, 163-170

LACOMBE-SABOLY, M. (1994), *Les déterminants de la qualité des produits comptables des entreprises : le rôle du dirigeant*, Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université de Poitiers

LAVIGNE, B. (1999), *Contribution à l'étude de la genèse des états financiers des PME*, Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université Paris IX-Dauphine, 432 p.

Mamadou Gueye, dans pratique de la comptabilité générale, syscohada révisé, 2019

Miller & cohen 2001, an integrative theory of prefrontal cortex function

Navon & D Gopher - Psychological review, 1979

NGONGANG, D. (2007), « analyse des facteurs déterminants la mutation comptable OCAM-

Nicolas Praquin, Entreprises et histoire » 2018/3 n° 92 | pages 6 à 14.

OHADA », Université de Ngaoundéré

Rasmussen, 1986 from publication: Cognitive Tasks, Chapter 36 in

René Amalberti, [Journal d'ingénierie cognitive et de prise de décision](#) 1(1):22-55,mars 2007

Schneider & Shiffrin , article in Psychological Review · March 1977

Stake, R. (1995), *The art of Case Study Research*, Sage.

Yin, R.K. (1981). The case Study Crisis : Some Answers. *Administrative Science Quarterly*, 26(1), 58-65.

WEBOGRAPHIE

<http://arpege-recherche.org/consulté> le samedi 25 juin 2022 à 4h 30

[https //www.procomptable.com](https://www.procomptable.com), consulté le 28/06/2022 à 12 h 27

[https//www.cairn.info :revue-comptabilité-contrôle-audit](https://www.cairn.info :revue-comptabilité-contrôle-audit), consulté le 28/06 2022 à 13 h 10

<https//comptabilité.ooreka.fr>, consulté le 28/06 2022 à 13 h 30

<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01751069/document>, consulté le 29/06/2020 à 9 h 30

<https://www.cairn.info/revue-entreprises-et-histoire-2018-3>, consulté le 29/06/2020 à 9 h 30

(<https://senegalservices.sn/actualité>, consulté le 09 juillet 2022 à 3 H 07 mn

<https://www.financialafrik.com/>, consulté le 09 juillet 2022 à 3 H 50 mn.

.

Table des matières

RESUME EN FRANÇAIS	I
RESUME EN ANGLAIS.....	II
DEDICACES	III
REMERCIEMENTS	IV
LISTE DES ABREVIATIONS	V
AVANT-PROPOS	VII
INTRODUCTION GENERALE	1
PARTIE TECHNIQUE.....	5
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE	6
CHAPITRE I : La prudence : De la vertu à la convention comptable.....	7
Section 1 : La prudence comme vertu dans l'évolution de l'humanité.....	7
1.1.1 La prudence : Une qualité intellectuelle d'un genre particulier.....	7
1.1.2 La prudence : Principes, dispositifs et pratiques de la Grèce à nos jours	8
1.1.3 La prudence comme principe	8
1.1.4 La prudence comme disposition	9
1.1.5 La prudence : Du concept de phronésie à son application dans la Grèce antique	9
1.1.6 La prudence : Rôles et controverses des normalisations comptables	10
Section 2 : La prudence comme convention	10
1.2.1 La convention de prudence au service de l'image fidèle de l'entreprise	11
1.2.2 Règles générées par la convention de prudence.....	13
1.2.3 Utilité de la convention de prudence dans la pratique comptable.....	15
Chapitre II: Revue de la littérature et cadre conceptuel et méthodologique	17
Section 1 : La revue de la littérature : Clarification conceptuelle.....	17
2.1.1 Difficulté	17
2.1.2 Application.....	18
2.1.3 Convention de prudence.....	18
2.1.4 Petites et Moyennes Entreprises (PME).....	18
2.1.5 Les dépréciation et provisions.....	20
2.2.1. Cadre conceptuel.....	22
2.2.2 Choix méthodologique	24
2.2.3 La méthode de recherche utilisée	24
2.2.5 Présentation de l'outil de collecte des données.....	27
2.2.6 Difficultés rencontrées	29
DEUXIEME PARTIE :	30
PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS	30
Chapitre III : Présentation de résultats de l'enquête	31
Section 1 : Caractéristiques de l'échantillon.....	31
Section 2 : Difficultés d'application de la convention de prudence dans les PME Sénégalaises	36
3.2.1 L'opportunisme managérial des dirigeants de ces PME :.....	36
3.2.2 L'opacité des procédures comptables dans ces PME.....	37
3.2.3 Absence de morale, d'éthique et de déontologie dans la gestion de ces PME	37
3.2.3.1 La morale	37
3.2.3.2. L'éthique	38
3.2.3.3 La déontologie.....	38
Chapitre IV : Analyse des résultats et recommandations	40
Section 1 : Analyse des résultats.....	40
Section 2 : Recommandations et perspectives	42
4.2.1 Recommandations	42

4.2.1.1 Au plan comptable :	42
4.2.1.2 Au plan économique, nous retenons les raisons suivantes :	43
4.2.1.3 Au plan fiscal	43
PARTIE PEDAGOGIQUE	44
Introduction	45
2.1.2 Exploitation d'une fiche pédagogique	45
FICHE PEDAGOGIQUE	46
DEROULEMENT DE LA SEQUENCE :	48
FICHE DE CONTENU	53
FICHE D'ACTIVITE 1	57
FICHE D'ACTIVITE 2	58
2.1.3 Correction de travaux d'élèves	59
I. PRESENTATION DE LA FICHE D'EVALUATION	60
1.1. Objectif de l'évaluation	61
a. Modalités d'évaluation et dispositif	61
II. PRESENTATION DU SUJET	62
III. CORRECTION DE L'EPREUVE DU DEVOIR	63
IV. BAREME	65
4.1. Répartition des points	65
4.2 La justification de barème	65
V. PRESENTATION DES RESULTATS	67
5.1 Présentation des éléments statistiques	67
5.2 Présentation des indicateurs statistiques	69
VI. Analyse et interprétation des résultats	70
1. Paramètres de position ou de tendance centrale	71
6.1.1 La moyenne : $\bar{X}$	71
6.1.2 La médiane :	72
2. Paramètres de dispersion	72
6.2.1 L'écart type : σ	72
6.2.2 Le coefficient de dispersion σ_r	73
6.2.3 La note la plus élevée $X_{\max}$	73
6.2.4 La note la moins élevée $X_{\min}$	73
6.2.5 la marge de variation (W) ou L'étendue	74
6.3. Les taux de réussite et de non réussite	75
VII. Les Remédiations	75
7.1. La remédiation collective	75
7.2. La remédiation individuelle	75
Conclusion partielle	76
CONCLUSION GENERALE	77
Annexes	i
Glossaire	ii
BIBLIOGRAPHIE	iv
WEBOGRAPHIE	v
Table des matières	vi